



RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023



Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

www.cc-plainedelain.fr

Sommaire

01. LA COLLECTIVITÉ ET LE TERRITOIRE



03

Le territoire de la Plaine de l'Ain | 04
 Les compétences en 2023 | 05
 La gouvernance communautaire | 06
 Le fonctionnement de la collectivité | 10
 Le budget, les finances | 14

02. LES PROJETS COMMUNAUTAIRES ET LES SERVICES



17

L'aménagement et le développement du territoire
 Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) BUCOPA | 18
 L'Établissement Public Foncier (EPF) | 20
 Les Autorisations du Droit des Sols : service ADS | 20
 La politique de la ville / Rénovation urbaine | 22



25

Les mobilités
 Le Transport à la demande (TAD) | 25
 Le schéma cyclable | 26
 Le développement des modes doux de déplacement | 26
 L'animation et les actions en faveur de la mobilité | 26
 Le covoiturage | 27
 L'intermodalité | 28



31

L'habitat et le logement
 Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025 | 31
 Aides financières à l'habitat et actions collectives | 31
 OPAH et Plateforme de rénovation énergétique | 32



34

La prévention et la gestion des déchets
 Prévention, collecte et traitement | 34
 PLAINÉNERGIE : transformer nos déchets résiduels en gaz renouvelable | 37



38

La transition écologique et énergétique
 Les programmes stratégiques : PCAET et COT ADEME | 38
 L'énergie | 39
 L'environnement et la biodiversité | 40



42

Le développement économique et l'emploi
 Aménagement | 42
 Services et accompagnement à destination des entreprises | 43
 Économie de proximité | 46
 Emploi / formation | 47
 Agriculture | 48



51

La promotion du tourisme
 Développement touristique | 51
 Promotion touristique | 53
 Taxe de séjour | 54



55

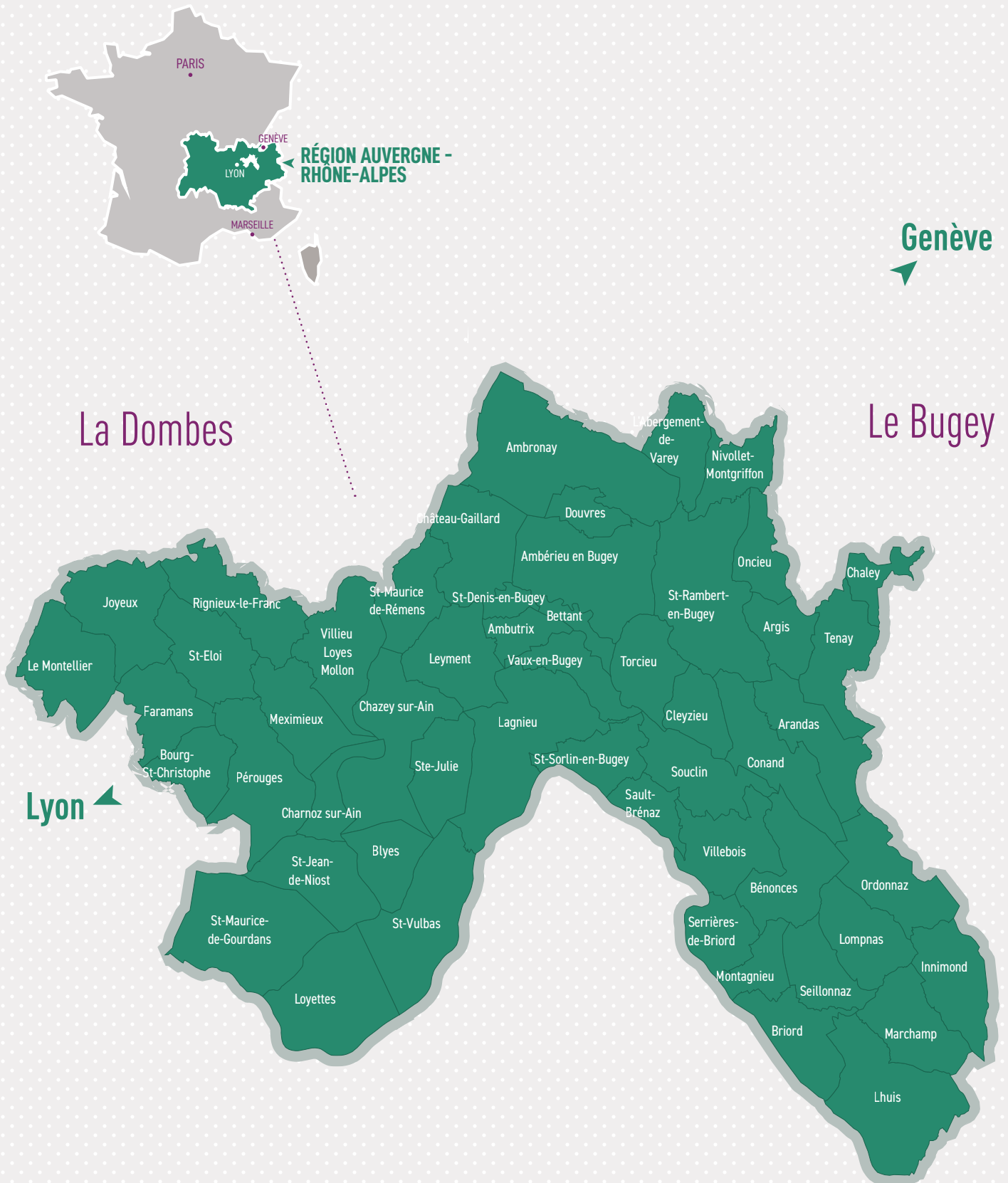
Les actions de proximité et la vie locale
 Les seniors - le service du CLIC | 55
 Le soutien aux accueils de jour Alzheimer et maladies apparentées | 56
 Maison France Services | 56
 La promotion du sport | 57
 La jeunesse et l'insertion | 58
 La culture et l'évènementiel | 58



Retrouvez les initiatives « développement durable » de la CCPA au fil des pages

01

LA COLLECTIVITÉ ET LE TERRITOIRE



Communes



712
km²



79 824
habitants



30 000
emplois



33
zones d'activités
économiques
communautaires



**Le parc industriel
de la Plaine
de l'Ain**



LE TERRITOIRE DE LA PLAINE DE L'AIN

En région Auvergne Rhône-Alpes, dans l'Ain, à l'interface entre la région lyonnaise et le sud du département de l'Ain, la Plaine de l'Ain bénéficie d'axes routiers, autoroutiers et ferroviaires renforçant son attractivité.

De la confluence de l'Ain et du Rhône, aux portes de la Dombes et du Bugey, la Plaine de l'Ain offre un cadre de vie préservé au cœur d'un territoire au fort développement économique et au cœur des innovations.

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, la 6^{ème} de France par sa population, regroupe 53 communes.

LES COMPÉTENCES

Principales compétences exercées par la communauté de communes

→ Aménagement de l'Espace

- Constitution de réserves foncières pour la mise en œuvre des compétences communautaires
- Conseil, appui et assistance aux communes en matière d'urbanisme et d'aménagement
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Pôle d'Échanges Multimodal d'Ambérieu-en-Bugey : études, réalisation, aménagement et gestion

→ Développement économique

- Actions de développement
- Zones d'activités
- Politique locale du commerce : soutien aux actions d'animation commerciale concernant l'ensemble des communes
- Promotion du tourisme et office de tourisme

→ Aires d'accueil des gens du voyage

→ Collecte et traitement des déchets

- GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

→ Plan Climat Air Energie territorial

→ Logement

- Programme local de l'habitat
- Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Soutien à la création de logements sociaux

→ Politique de la ville

→ Parcs de stationnement

→ Gymnase du lycée de la Plaine de l'Ain

→ Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique (CLIC)

→ MSAP (Maison de services au public)

- Actions de soutien et de promotion dans les domaines du sport, de la musique, de la culture, de la solidarité, de l'insertion, de la jeunesse et du numérique

→ Soutien aux formations post-baccalauréat

- Voies cyclables et ViaRhôna itinéraires de randonnées

→ Mobilités et déplacements

LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE

La gouvernance de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain s'effectue au travers de trois organes :

1. Le Conseil communautaire
2. Le Bureau communautaire
3. Les Commissions consultatives permanentes

1. LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire est composé de :

84

Conseillers
communautaires
titulaires

44

Conseillers
communautaires
suppléants

128

Élus communautaires

Les élus communautaires représentent les 53 communes de la CCPA, leur nombre varie en fonction du nombre d'habitants par commune.

Il est présidé par M. Jean-Louis GUYADER. Le conseil communautaire adopte les délibérations définissant la politique communautaire, gère les compétences d'intérêt communautaire et vote les budgets. En 2023, le conseil communautaire s'est réuni lors de huit séances publiques. Il a adopté 309 délibérations.



Processus d'information et de décision au sein de la CCPA



Commissions consultatives permanentes

émettent des avis et des propositions



Bureau communautaire

arbitre



Conseil communautaire

délibère



8

**Conseils
communautaires**
→ adoption de 309
délibérations

8

**Bureaux
communautaires**

50

**Réunions
de commissions**

133

décisions du
Président prises
dans le cadre
des délégations
de compétence
accordées
par le Conseil
communautaire

2. LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire est composé du Président, de 11 vice-présidents et de 11 autres membres du bureau. En 2023, le bureau s'est réuni à 8 reprises.

→ **Président : Jean-Louis GUYADER**

→ **Vice-président(e)s :**

- 1^{er} vice-président : **Marcel JACQUIN**
- chargé des mobilités
- 2^e vice-président : **Daniel FABRE**
- chargé du développement économique et environnemental
- 3^e vice-président : **André MOINGEON**
- chargé de la collecte et du traitement des déchets
- 4^e vice-présidente : **Elisabeth LAROCHE**
- chargée des finances, du budget et des mutualisations
- 5^e vice-président : **Joël BRUNET**
- chargé de l'aménagement du territoire et de la valorisation du petit patrimoine (à compter du 01/11/2023)
- 6^e vice-président : **Bernard PERRET**
- chargé de l'habitat, du logement et de la politique de la Ville
- 7^e vice-président : **Jean-Pierre GAGNE**
- chargé du sport et de la jeunesse
- 8^e vice-président : **Eric BEAUFORT**
- chargé du commerce (+ référent Gens du voyage)
- 9^e vice-présidente : **Aurélié PETIT**
- chargée de la culture et des événements
- 10^e vice-président : **Daniel MARTIN**
- chargé des énergies nouvelles
- 11^e vice-président : **Patrick MILLET**
- chargé du tourisme

→ **Membres du bureau :**


- **Daniel BEGUET**
- **Sylviane BOUCHARD**,
- chargée des questions liées à l'alimentation et à l'agriculture
- **Josiane CANARD**,
- chargée de la participation et de la concertation
- **Dominique DALLOZ**
- **Liliane FALCON**,
- chargée des solidarités et des services à la personne
- **Gisèle LEVRAT**,
- chargée de la santé
- **Christian LIMOUSIN**,
- chargé des fonds de concours et de la dotation de solidarité communautaire
- **Jean-Alex PELLETIER**,
- chargé de la préparation du transfert des compétences eau et assainissement
- **Jean PEYSSON**,
- chargé de la biodiversité et des espaces naturels
- **Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE**,
- chargée de la formation
- **Paul VERNAY**,
- chargé du Plan Climat Air Energie Territorial et de ses actions
puis **Françoise VEYSSET-RABILLOUD**,
à compter du 01/11/2023

3. LES COMMISSIONS CONSULTATIVES PERMANENTES

Les 11 commissions consultatives permanentes, appelées « commissions thématiques »


Ces commissions sont chargées d'étudier en amont les sujets soumis au conseil communautaire. Elles émettent des avis et formulent des propositions dans les domaines théma-


tiques dont elles relèvent. Les membres des commissions sont désignés par le Conseil communautaire parmi les conseillers communautaires titulaires et suppléants.



Mobilités


Déplacements/stationnements, voies vertes, pôle d'échange multimodal - **8 réunions**





Habitat – Logement – Politique de la ville

Habitat, logement, politique de la ville, rénovation énergétique (habitat), OPAH/PLH, opérations territoriales d'aménagement, gens du voyage - **3 réunions**



Économie - Environnement

Stratégie et développement économique, prospective, Emploi/formation, Numérique, Innovations, Environnement, plan climat et ses actions - **10 réunions**




Gestion des déchets

Collecte et traitement des déchets, déchetteries - **5 réunions**




Commerce - Agriculture

Commerce, agriculture, alimentation, politique locale du commerce - **6 réunions**




Énergies nouvelles

Énergies renouvelables, hydrogène, méthanisation, etc. - **5 réunions**




Bâtiments - Travaux - Urbanisme


Bâtiments communautaires, travaux communautaires et travaux dans les ZAE, patrimoine, suivi du service Autorisations du Droit des Sols (ADS), valorisation du petit patrimoine - **2 réunions**



Sport, jeunesse, solidarité

Sport - CLIC - Maison France Services (MFS) - Mission Locale - **3 réunions**





Finances - Mutualisations

Finances, budget, Fonds de concours, mutualisations - **1 réunion**



Culture, évènementiel

5 réunions





Tourisme

Tourisme - Randonnées - **3 réunions**

4. LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

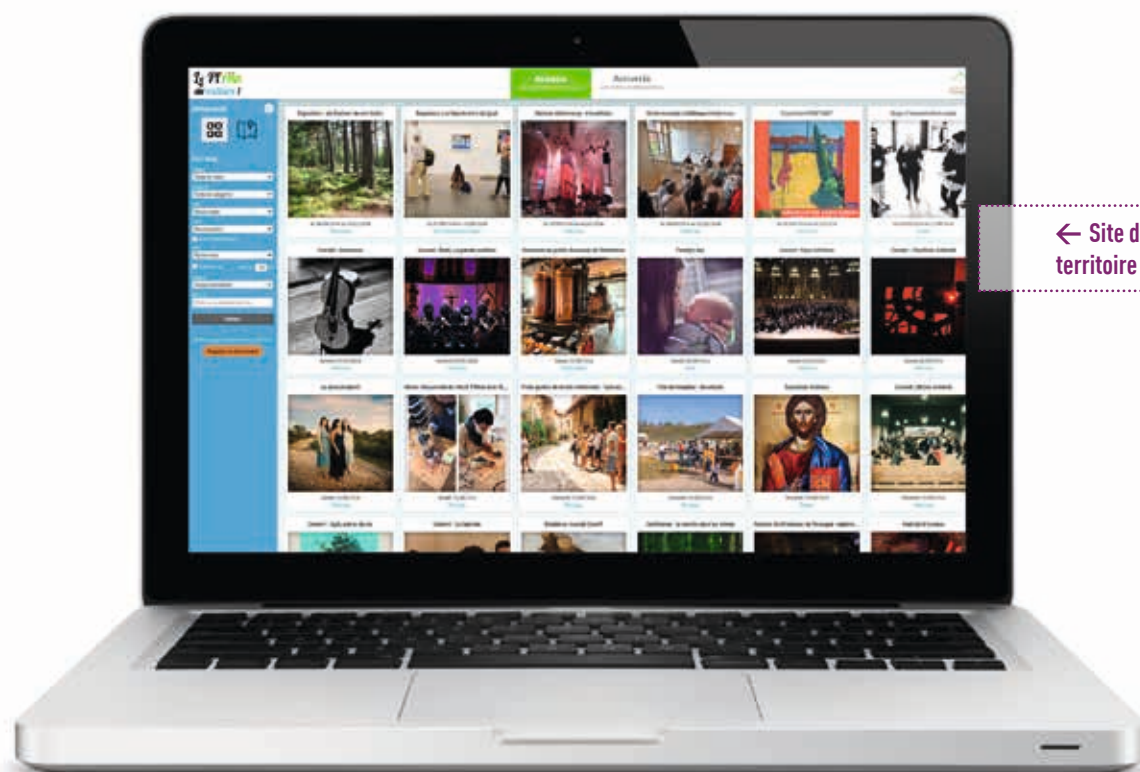
2023 correspond à la deuxième année pleine de fonctionnement du conseil de développement. L'activité en 2023 a été importante avec la tenue de deux assemblées plénières et de 16 réunions des groupes de travail constitués (culture-tourisme-éducation, mobilité-économie et environnement).

Le groupe culture-tourisme-éducation a continué son travail sur la pratique culturelle du territoire et ses modes de promotion possibles. L'agenda culturel (Plaine action) de territoire est le fruit de son travail : <http://plaindeculture.fr>

Le groupe mobilité/économie s'est penché notamment sur les questions foncières et sur la loi ZAN et ses conséquences.

Le groupe environnement a poursuivi ses axes de travail : l'objectif zéro déchets avec l'émission de six propositions, les émissions de gaz à effet de serre, l'autonomie alimentaire.

Des membres du conseil de développement ont aussi été intégrés dans un certain nombre de comités de pilotage, sur les énergies nouvelles, la prévention des déchets, le contrat d'objectif territorial de l'ADEME ou le CTEAC.



← Site de l'offre culturelle du territoire : plaindeculture.fr

LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES SERVICES

Afin de gérer et de mettre en œuvre les compétences communautaires, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain comptait 93 agents en 2023, placés sous l'autorité du Directeur Général des Services, M. Thierry COLIN.

Président : Jean-Louis GUYADER et le Bureau

Directeur général des services : Thierry COLIN
Directrice Générale Adjointe des Services : Virginie BRUNET BERNARD
Directrice Générale des Services Techniques : Laëtitia DECORTE

PÔLE RESSOURCES ET MUTUALISATIONS

Responsable DGAS

SERVICE RESSOURCES

- Responsable RH : *Mylène POULIN*
 - Gestionnaire carrières et paies : *Laure LEFEBVRE*
 - Assistante RH et prévention : *Séverine MOREL*
- Secrétariat de direction et des assemblées : *Christelle CAGNIN*
- Assistante administrative / accueil / secrétariat : *Céline POIREL*
- Responsable du service finances – budget : *Sandrine VIGNON*
 - Responsable comptable : *Esther LOCHON*
 - Gestionnaire comptable et financière : *Caroline MOCQUIN*
 - Assistante gestion administrative et comptable : *Monique LAPOUSIERE*
 - Gestionnaire comptable et de subventions : *Anaëlle GAILLARD*
- Chargée de communication / évènementiel / culture : *Amandine BERTRAND*
- Responsable Informatique : *Nordine DEGINNI* (Délégué Protection des Données)

SERVICE CLIC / SENIORS

- Coordinatrice / Responsable : *Cindy LARTIGUE*
 - Assistante de coordination : *Laëtitia LOUREAUX*
 - Assistante d'accueil : *Sandrine TURC*

MAISON FRANCE SERVICES MFS (MSAP)

- Responsables de service / Chargée d'accueil des publics : *Anaïs SAURAT*
- Agents d'accueil : *Gisèle ARENA, Louissette BOUDHA, Marine VICEDO*

SERVICE COMMUN ADS

- Responsable ADS, conseil et assistance en urbanisme : *Marilyne BEGOT*
 - Instructeurs ADS : *Camille BAILLY, Françoise ERARD, Kathlène MICHON, Sarah PAILLART, Jennifer PUTELAT*
 - Assistante administrative : *Stéphanie NICOLAS*

PÔLE ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT

Responsables DGS et DGAS

- Responsable développement territorial et dispositifs contractuels : *Virginie BRUNET BERNARD*
- Responsable du service développement économique : *Amandine ARRIGONI*
 - Chargé de mission Accueil des entreprises / Foncier économique : *Rodolphe MURAT*
 - Responsable de conception et de réalisation des aménagements et constructions : *Laurence DE LORENZI*
 - Chargé des opérations de travaux et de construction : *Charly BOUCHARD*
 - Chargé de mission emploi / formation : *Mathieu ROBIN*
 - Assistante administrative : *Paula DOS REIS*
- Responsable grands projets et numérique : *Olivier DEMOULIN*
- Chargée de mission transition énergétique climat et écologique - Agriculture : *Claire LABARTETTE*
- Chargée de développement et promotion du tourisme : *Véronique CLERC*
- Coordinatrice culture et éducation artistique (CTEAC) : *Lygeri PAPAGIANNAKI*

Commande publique : service mutualisé avec la Ville d'Ambérieu-en-Bugey

→ Responsable de service : *Nadia GUILLAUMIN*

PÔLE AMÉNAGEMENT ET CADRE DE VIE

Responsable DGST

SERVICE AMÉNAGEMENT

- Service aménagement du territoire / Renouvellement urbain : *Laëtitia DECORTE*
 - Responsable de conception et de réalisation des aménagements et constructions : *Laurence DE LORENZI*
 - Chargé des opérations de travaux et de construction : *Charly BOUCHARD*
 - Responsable aménagement/habitat : *Vincent LEGROS*
 - Chargée de mission mobilité : *Mathilde REMUAUX*
 - Animatrice mobilité/TAD : *Manon SEQUELA*

SERVICE GESTION DES DÉCHETS

- Responsable du service gestion des déchets : *Cynthia DE SAINT LEGER*
 - Assistante opérationnelle : *Florence PIROD*
 - Chargée de suivi d'activité et de fiscalité déchets : *Isabelle CRISTINI*
 - Chargée de mission déploiement de l'optimisation de la collecte des déchets : *en cours de recrutement*
 - Mécanicien : *Jean-François PUGEAT*
 - Agent technique polyvalent : *Olivier LAURENT*
 - Agent du quai de transfert : *Pierre-Adrien CAGNIN*
 - Agent d'entretien du site : *Gilles MONNET*
- Chef d'équipe de collecte des déchets : *Alexandre MOURROZ*
 - Equipes de collecte (voir en page ci-contre)
- Chef d'équipe des déchèteries et suivi des prestataires : *Teddy DELOFFRE* (assistant de prévention)
 - Animatrice déchets chargée de prévention / Agent d'accueil des déchèteries : *Marie COMBIER*
 - Assistante administrative et de facturation : *Séverine DONET*
 - Agents d'accueil de déchèteries (hors marché) : *Philippe LINGOT, Rocco RIZZO, Gilles MONNET*

SERVICE TECHNIQUE

- Responsable Accueil des Gens du voyage / Informatique : *Nordine DEGINNI*
 - Référent technique aires GDV / grand passage : *Saïd MOULFI*
 - Gardiens-régisseurs des aires des gens du voyage : *Pierre CADOT, Sophie CUZIN RAMBAUD*
- Responsable Patrimoine bâti communautaire et abords : *Serge THEBAULT*
 - Agents techniques/espaces verts : *Patrick PONS, Benjamin GROSJEAN*
 - Agent d'entretien des locaux : *Evelyne PRAT*

93

agents répartis
entre la filière
administrative et
la filière technique

2332

heures
de formation



© Benoît RAVIP - BOLLARD

SERVICE GESTION DES DÉCHETS
Composition des équipes liées à la collecte

Chauffeurs

- Hervé ABAD
- Cyrille BERNIN
- Franck BILLARD
- Olivier GARCIA
- Julien MOURROZ
- Romain MURACZEWSKI
- Dominique OLIVETTI
- Bruno VITALIS

Chauffeurs remplaçants / Rippeurs

- Emilien BELLON
- Éric CHEVILLOT
- Christopher HUGONNET
- Thibaut JAUNET
- Stéphane PECHOUX
- Patrice SINAN
- Benoît CASTELLANI
- Nicolas BAUDRY

Rippeurs

- Maverick DE LAS NIEVES
- Dominique DULUYE
- Danes HUMBERT
- Yves ISLER
- Ludovic PAGNEUX
- Pierre PAYET
- Franck PEPIN
- Loïc PORTE



© Flore Giraud

← Centre technique des déchets
ménagers

LES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS

→ SiègE de la CCPA

143 rue château, 01150 Chazey-sur-Ain
Le château, l'annexe et le parc du château.
Service ressources, service aménagement,
service développement et service technique.

→ Centre technique de collecte et de transfert des déchets

01150 Sainte-Julie. Service collecte et traitement des déchets.

→ Services du CLIC

(Centre Local d'Information et de Coordination)
46, rue Noblemaire - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Service ADS instruction droit des sols

46, rue Noblemaire - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Maison des entreprises – LAB – Living lab – Espace coworking

48, rue Noblemaire - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ France services Agora

5 rue Berthelot - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ France services Albarine

108, rue du Docteur Temporal - 01230 Saint-Rambert-en-Bugey

→ Sept déchèteries :

Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Loyettes, Meximieux, Saint-Rambert-en-Bugey, Lhuis, Villebois

→ Parkings intercommunaux

Parking de covoiturage de Pérouges et d'Ambérieu-en-Bugey, parking de stationnement gare de Meximieux-Pérouges et d'Ambérieu-en-Bugey.

→ Aires d'accueil des gens du voyage

(16 emplacements pour 32 places de caravanes)
Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Meximieux.

→ Aire de grand passage

(150 caravanes) : Ambérieu-en-Bugey.

→ Gymnase communautaire de la Plaine de l'Ain

Lycée de la Plaine de l'Ain
01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Pistes cyclables communautaires

Douvres/Ambérieu-en-Bugey, Ambérieu/Ambro-nay, Ambérieu-en-Bugey/Château-Gaillard, Meximieux / Villieu-Loyes-Mollon, Sault-Bré-naz / Lagnieu, Villebois.

→ L'office du tourisme

Bureau d'information touristique à Saint-Sorlin-en-Bugey et Pérouges.

LA DÉMATÉRIALISATION



→ Avec les élus et les communes membres

Dématérialisation des commissions (convocations, comptes-rendus).

Dématérialisation des convocations aux conseils communautaires.

INTRANET à destination des élus et des secrétaires de mairies. Documents divers (convocations et dossiers de séances – délibérations – registres des actes administratifs) et informations de la collectivité.

→ Avec la commande publique

Service mutualisé avec la commune d'Ambérieu-en-Bugey.

→ La mutualisation

- Intranet : élus et secrétaires de Mairie
- Mise à disposition d'un service d'assistance pour les communes : via SVP (expertise juridique, administrative, technique...)
- Réunion des secrétaires de mairie échanges d'information, actualité...
- Conférences à destination des maires

LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION AUX HABITANTS

En 2023, la CCPA a renouvelé sa présence sur les brochures de différents partenaires en proposant des encarts valorisant son territoire et/ou ses actions.



← Une présence sur les réseaux sociaux

→ Magazine d'information «Plaine Ainfo». Impression en 36 000 exemplaires, diffusion en porte à porte à l'ensemble des foyers de la Plaine de l'Ain



Une page Facebook
5 400 abonnés



Un compte linkedin
865 abonnés



Un compte Instagram
969 abonnés



Une Newsletter bimestrielle, à l'attention principalement des conseillers communautaires, des mairies et agents de la CCPA



www.cc-plainedelain.fr

LE BUDGET, LES FINANCES ET LA FISCALITÉ

Les trois budgets de la CCPA sont :

- Un budget principal relatif à toutes les dépenses et recettes de la collectivité,
- Un budget annexe développement économique pour toutes les dépenses relatives à la création, à la gestion, à l'entretien et la commercialisation des Zones d'Activités Économiques (ZAE),
- Un budget annexe immobilier locatif destiné à la création et la gestion des bâtiments locatifs immobiliers (atelier relais, baux commerciaux...).

- Divers remboursements aux communes notamment remboursement du coût des transport élèves à la piscine : environ 70 000 €. Ainsi que le bonus piscine d'un montant de 190 800 €.

En parallèle, la CCPA a été encore fortement prélevée au titre de la péréquation entre les collectivités, plus de 9,8 millions d'€ reversés (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources – FNGIR et le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunale et Communales – FPIC).

FOCUS SUR LES DÉPENSES

Concernant les dépenses réelles, elles se sont élevées à près de 68 millions d'€ réparties de la façon suivante :

- 11.9 millions d'€ en investissement,
- 56.6 millions d'€ en fonctionnement.

En 2023, la CCPA a reversé environ 21,9 millions d'€ aux 53 communes membres sous plusieurs formes :

- Attribution de compensation (dotation obligatoire liée au transfert de compétences) : 13,5 millions d'€,
- Dotation de Solidarité Communautaire (dotation volontaire) : 6,5 millions d'€,
- Fonds de concours généralistes et thématiques (dotation volontaire) : 1,9 millions d'€.

FOCUS SUR LES RECETTES

Les recettes réelles se sont élevées à un peu plus de 73 millions d'€ (hors excédent de fonctionnement capitalisé) :

- 8 millions d'€ en investissement,
- 65 millions d'€ en fonctionnement.

Les recettes sont en hausse de 5% par rapport à l'année dernière. Aucun emprunt n'a été souscrit en 2023.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État est stable par rapport à 2022, elle s'établit à 3 059 351 €.

Cette DGF est composée de deux dotations :

- La dotation de compensation (2 451 k€) en baisse depuis plusieurs années ;
- La dotation d'intercommunalité (608 k€) qui augmente en conséquence.

Évolution de la fiscalité «ménage»		2020	2021	2022	2023
Taxe d'habitation	Résidences principales	6 906 839			
	Résidences secondaires		374 884	395 423	395 469
	Compensation fraction TVA		6 968 257	7 648 334	7 857 133
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0	0	0	0
Taxe foncière sur les propriétés non bâties		27 522	27 022	27 807	25 752
Taxe additionnelle sur les taxes foncières sur les propriétés non bâties		89 485	81 462	82 336	82 485
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		7 973 234	8 446 633	9 388 799	9 378 675
Taxe sur la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations		463 282	372 256	465 781	560 075
TOTAL		15 460 362	16 270 514	18 008 480	18 299 589

FOCUS SUR LA FISCALITÉ

La fiscalité du territoire représente la ressource la plus importante pour la CCPA. Il existe deux types de fiscalité.

Pour 2023, les taux d'imposition sont restés stables pour la fiscalité dite ménage mais a un peu augmenté pour la fiscalité dite économique.

Pour rappel :

- Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires (TH) : 6,30 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 0,00 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties (TFnB) : 2,06 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 19,33 %

À noter que :

- Les taux de fiscalité sont parmi les plus faibles de France ;
- Le taux de TH ne s'applique plus qu'aux résidences secondaires compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales ;
- Avec un taux de CFE de 19,33 %, la CCPA a le deuxième taux le plus bas des communautés de communes d'Auvergne Rhône-Alpes à comparer aux taux de Lyon (28%) ou Grenoble (31,09%) ;
- Enfin le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties reste encore cette année à 0%.

→ **Concernant la fiscalité « ménage »** : elle a subi une importante modification depuis 2021 à savoir la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales mais avec compensation par une fraction de TVA perçue initialement par l'État.

→ **Concernant la fiscalité « professionnelle »** : pour 2023, elle représente plus de **36,760 millions d'€** de recettes fiscales pour la CCPA qui correspond majoritairement aux prélèvements sur les entreprises (CFE, CVAE, TASCOT, IFR).

REVERSEMENT AUX COMMUNES MEMBRES

La CCPA a mis en place une politique financière de reversement importante et variée dans le but de permettre aux communes membres de l'intercommunalité de pouvoir développer leurs projets.

Plusieurs reversements aux communes ont été mis en place, il s'agit :

- D'une dotation volontaire : la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) d'un montant de 6.5 M €/an
- D'un fonds de concours généralistes aux communes
- Des fonds de concours thématiques
- Fonds de concours pour les pistes cyclables en agglomération
- Fonds de concours pour les opérations et ZAC communales habitat

A travers cette politique de reversement, la CCPA donne la possibilité aux communes membres de développer des projets sur leur territoire.

Évolution de la fiscalité «professionnelle»	2020	2021	2022	2023
Cotisation foncière des entreprises	17 272 355	11 909 443	12 502 780	13 496 523
Compensation de l'État		7 537 273	7 776 624	8 467 117
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	9 113 483	8 620 498	9 296 640	8 848 152
Taxe sur les surfaces commerciales	783 978	918 636	846 336	969 494
Imposition forfaitaires des entreprises de réseaux	6 174 778	6 246 055	6 338 584	6 659 313
TOTAL	33 344 594	35 231 905	36 760 764	38 440 599

- Fonds de concours généralistes aux communes

Les fonds de concours généralistes aux communes, mis en place en 2011, ont pour objectif d'encourager l'investissement local. Ils permettent alors le financement des projets sur le territoire de la CCPA en essayant de privilégier l'activité économique des entreprises et l'emploi local. Les communes sont libres d'utiliser les fonds mis à leur disposition sur tous types de projets d'investissement.

L'année 2023 est la dernière année de la 5^{ème} génération des fonds de concours généraliste, chaque phase durant 3 ans. Son montant total est le même que le précédent (6,75 millions d'€).

45% des demandes de fonds de concours concernent les bâtiments, 35% la voirie-réseaux, 11% l'eau et l'assainissement.

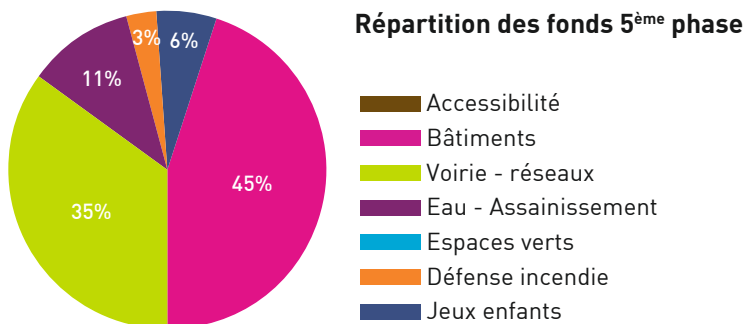
Le nombre de dossiers est quasi équivalent pour la voirie-réseaux (38%), les bâtiments (37%) et 10% pour l'eau et l'assainissement.

Fonds de concours généralistes - 4^e génération

Nombre de dossiers instruits	10
Montant total des travaux	3 106 925 €
Montant des fonds de concours attribué	428 082 €

Fonds de concours généralistes - 5^e génération

Nombre de dossiers instruits	35
Montant total des travaux	6 989 376 €
Montant des fonds de concours attribué	1 326 029 €



- Fonds de concours spécialisé petit patrimoine

Les fonds de concours petit patrimoine permettent de financer des travaux de renouvellement, de réhabilitation, de restauration de patrimoine communal. L'aide apportée par la CCPA peut aller jusqu'à 4 000 € par mandat municipal et pour un projet.

Fonds de concours petit patrimoine

Nombre de dossiers instruits	5
Montant total des travaux	50 k€
Montant des fonds de concours	12 169 €

↓ Fontaine de Montagnieu



↓ Lavoir de Chozas - Seillonnaz



→ Aire de jeux de Leyment



02



LES PROJETS COMMUNAUTAIRES ET LES SERVICES



L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) BUCOPA



→ Mise en œuvre du SCoT

Le territoire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est couvert par le SCoT (Schéma de cohérence territoriale) BUCOPA (Bugey Côte-tière Plaine de l'Ain). La CCPA adhère au Syndicat mixte du SCoT BUCOPA, qui assure la définition et la mise en œuvre du SCoT. Il a été approuvé le 26/07/2017. Le SCoT est un document d'urbanisme et de planification. Il définit, à l'échelle large d'un bassin de vie et pour le long terme (15 à 20 ans), les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire. Il fixe ainsi les orientations fondamentales de l'organisation de l'espace, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et commercial, de préservation de l'environnement, de déplacement des personnes et des marchandises...

Le rôle d'un SCoT est d'assurer la cohérence entre

de nombreuses politiques publiques et de servir de cadre de référence aux documents d'urbanisme sectoriels (Plan Local de l'Habitat, le Plan de Déplacement Urbain...) et locaux (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, grandes opérations foncières d'aménagement...).

→ Approbation du projet de modification n°1 du SCoT

Lors du Conseil syndical du 6 février 2023 l'assemblée délibérante a approuvé la modification du SCoT qui avait pour objet :

- La correction d'erreurs matérielles constatées dans le Document d'Orientation et d'Objectifs qui nuisent à la compréhension du document.
- La prise en compte des remarques du préfet de l'Ain dans son avis du 30 mars 2017 au regard de la compatibilité avec le PGRI concernant certaines opérations mentionnées dans le SCoT (zone des Batterses à Beynost, ZAE de Pont Rompu et ZAC habitat à Pont-d'Ain).
- L'évolution des prescriptions et préconisations du DOO de manière à inscrire la politique énergétique du territoire en cohérence avec la PPE, en anticipant les alternatives de production nouvelle d'énergie décarbonée. Il s'agira de prévoir notamment dans le SCoT, les conditions que le territoire entend mettre en place pour l'accueil d'une paire de réacteurs nucléaires de nouvelle génération dits EPR sur une extension du site du CNPE du Bugey.
- Ainsi, plus généralement, le renforcement des prescriptions en termes de transition énergétique et environnementale au service du parti d'aménagement choisi et des grands équilibres du territoire.
- La rationalisation et la réorganisation de la stratégie économique foncière pour prendre en compte l'ensemble des modifications ci-dessus et la gestion de la consommation



d'espace dans une logique de maintien des grands équilibres du SCoT et du territoire.

i L'ENSEMBLE DU CONTENU ET DES PIÈCES RÉGLEMENTAIRES DE LA MODIFICATION N°1 DU SCoT EST DISPONIBLE VIA LE LIEN : www.bucopa.fr/le-scot/la-modification-du-scot/

Cette procédure de Modification fait l'objet d'un recours en contentieux engagé par l'Association Sortir du Nucléaire. Cette procédure en date du 3 avril 2023 est en cours d'instruction auprès du tribunal administratif de Lyon.

→ Approbation de l'évaluation au bout de 6 ans de mise en œuvre du SCoT

Après 6 ans de mise en œuvre, les résultats de l'évaluation réglementaire de la mise en œuvre du SCoT ont été présentés au Conseil syndical.

Cette procédure d'évaluation a consisté à analyser les évolutions du territoire au regard des objectifs et des orientations fixés dans le SCoT à l'aide d'indicateurs de suivi qui peuvent être quantifiables et mesurables, mais aussi des indicateurs qualitatifs.

Ces indicateurs de suivi intègrent les principales prescriptions du DOO dont la mise en œuvre est évaluée, et analysée au regard des enjeux et du contexte actuel. L'objectif est d'aboutir à une batterie d'indicateurs étant, dans la mesure du possible, objectivés et reproductibles, limitant au maximum la part d'interprétation des résultats.

Ainsi 8 fiches d'indicateurs ont été définies en fonction des grandes orientations stratégiques du SCoT et des obligations légales définies par l'article L.143-23 du Code de l'urbanisme.

Elles concernent les thématiques suivantes :

- L'agriculture
- La consommation foncière
- L'aménagement et les formes urbaines
- Le développement économique
- Les transports et les mobilités
- L'environnement et les ressources naturelles
- La démographie et la production de logements
- Les unités touristiques nouvelles

i LES RÉSULTATS EXHAUSTIFS DE L'ÉVALUATION AU BOUT DE 6 ANS DE MISE EN ŒUVRE SONT TÉLÉCHARGEABLES VIA LE LIEN SUIVANT : www.bucopa.fr/le-scot-en-pratique/evaluation-du-scot-au-bout-de-6-ans-de-mise-en-oeuvre/

→ Partenariat CAUE

Le Syndicat mixte BUCOPA est engagé depuis son approbation dans la mise en œuvre des objectifs et des orientations fixés dans le SCoT en matière de qualités architecturales et paysagères. À ce titre, le partenariat avec le CAUE se poursuit.

Ce partenariat a pour objectif le partage de connaissance et la création d'outils permettant de répondre aux objectifs du SCoT BUCOPA en termes de qualité et d'intégration architecturale et paysagère.

Cette convention prévoit :

Des actions de formations et de sensibilisation :

- Élaboration et organisation d'une formation sur mesure (théorique et pratique) sur le thème de la densification des enveloppes urbaines avec visite de terrain
- Élaboration de nouvelles fiches de recommandations sur les thèmes suivants : Intégration de dispositifs d'énergies renouvelables sur le bâti, gestion de la densification des enveloppes urbaines, qualité des lisières urbaines.

La poursuite des actions de conseils :

- Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, pour intégrer les orientations des cahiers de recommandations dans le règlement et les OAP notamment ;
- En amont des projets de constructions ou d'aménagement portés par des opérateurs publics ou privés (Permis de construire, permis d'aménager...);
- En accompagnant les services ADS pour analyser les dossiers d'autorisation d'urbanisme présentant des enjeux spécifiques architecturaux ou paysagers.

Une journée de formation sur le thème : « Les Énergies renouvelables dans le cadre d'une démarche paysagère, architecturale et réglementaire » a été organisée le 10 novembre 2023. Cette journée à destination des élus et techniciens a réuni une vingtaine de participants.

Les objectifs de cette formation étaient d'apporter des solutions techniques et juridiques aux élus et techniciens pour intégrer dans les documents d'urbanisme locaux des dispositions permettant le développement des énergies renouvelables en prenant en compte les enjeux architecturaux et de paysage.

i POUR ALLER PLUS LOIN : www.bucopa.fr/le-scot-en-pratique/les-cahiers-de-recommandations/

2. L'Établissement Public Foncier (EPF)

En 2023, l'établissement s'est porté acquéreur pour 6 opérations situées sur le territoire.

4 acquisitions concernaient des projets d'équipements publics, 1 pour un projet de logements et 1 pour un projet d'activité économique.

Dans le même temps, 5 ventes ont eu lieu sur le territoire. 3 pour des projets de logements, 1 pour un projet d'équipement public et 1 pour un projet mixte.

3. Les Autorisations du Droit des Sols (ADS) : service ADS

Depuis 2014, le service ADS (Autorisation Droits des Sols) assure l'instruction des Autorisations du Droit des Sols pour les communes de la CCPA dotées d'un document d'urbanisme soit 43 communes.

En 2023, le service ADS a instruit 1 243 autorisations d'urbanisme (Permis de Construire, de Démolir, d'Aménager, Déclarations Préalables taxables, Certificat d'Urbanisme opérationnel).

En parallèle, le service apporte son assistance juridique aux élus en cas de recours ou pour toute question relative au droit de l'urbanisme. Le service s'est renforcé en accueillant une 5^{ème} instructrice.

L'année 2023 a été marquée par la continuité et l'amélioration de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme : 444 demandes ont été instruites par voie dématérialisée. Un important travail d'information et de formation se poursuit auprès des communes avec des journées d'échange entre les 43 communes et le service ADS sur les pratiques d'instruction (pratique du logiciel d'instruction et mise en place de la dématérialisation) et sur des sujets en droit de l'urbanisme.

1243

dossiers
instruits



**Accueil du public
sur rendez-vous**
directement en mairie
avec les élus et les pétitionnaires.



Bureaux du service ADS

Maison des Entreprises
46 rue Noblemaire - 01 500 Ambérieu
Service ouvert uniquement aux élus et au personnel
municipal sur RDV



**Assistance
juridique**
pour les élus sur leurs
questions d'urbanisme et
le suivi des recours



Instruction

des permis de construire, des permis d'aménager,
des déclarations préalables génératrices de taxes,
des permis de démolir, des certificats d'urbanisme
opérationnels



**Service
gratuit**



Dossiers instruits par le service ADS en 2023

Communes	Cub (certificat d'urbanisme)	DP (déclaration préalable)	PCmi (maison indivi- duelle)	PC (permis de construire)	DP- lot	PA (permis d'aménager)	PD (permis de démolir)	Nombre total par commune
Ambérieu-en-Bugey	15	30	44	55	0	6	7	157
Ambronay	3	9	26	9	0	3	1	51
Ambutrix	4	5	2	2	0	0	0	13
Argis	2	5	1	1	0	0	1	10
Bettant	0	7	4	0	0	0	0	11
Blyes	1	15	10	12	0	2	0	40
Bourg-Saint-Christophe	2	20	5	0	1	3	0	31
Briord	0	12	15	2	0	1	1	31
Charnoz-sur-Ain	0	10	11	4	0	1	0	26
Château-Gaillard	3	25	10	13	0	1	1	53
Chazey-sur-Ain	6	7	7	2	0	1	0	23
Cleyzieu	0	0	0	0	0	0	0	0
Douvres	1	5	16	1	1	1	0	25
Faramans	2	7	10	1	0	2	1	23
Joyeux	0	6	4	1	0	0	0	11
L'Abergement-de-Varey	0	0	2	0	0	0	0	2
Lagnieu	2	33	27	20	1	3	1	87
Le Montellier	2	4	4	4	1	0	0	15
Leyment	2	11	16	3	0	0	0	32
Lhuis	2	11	8	2	0	0	1	24
Lompnas	0	3	3	0	0	0	0	6
Loyettes	6	16	15	9	0	0	0	46
Montagnieu	2	4	5	3	1	1	2	18
Ordonnaz	0	2	0	0	0	1	0	3
Pérouges	4	10	18	13	0	4	0	49
Rignieux-le-Franc	1	6	7	1	0	0	0	15
Saint-Denis-en-Bugey	5	9	10	4	0	0	0	28
Saint-Eloi	0	6	3	1	1	0	0	11
Saint-Jean-de-Niost	1	15	16	7	0	1	0	40
Saint-Maurice-de-Gourdans	2	19	19	11	0	2	0	53
Saint-Maurice-de-Remens	0	4	6	1	0	1	1	13
Saint-Rambert-en-Bugey	5	9	7	3	0	0	2	26
Saint-Sorlin-en-Bugey	2	9	6	3	0	1	0	21
Saint-Vulbas	0	8	5	25	0	2	0	40
Sainte Julie	1	5	5	1	0	1	0	13
Sault-Brenaz	2	6	5	0	0	0	0	13
Serrières-de-Briord	2	6	4	1	1	0	0	14
Souclín	0	2	4	3	0	0	0	9
Tenay	3	5	4	1	0	0	0	13
Torcieu	0	2	2	2	0	0	0	6
Vaux-en-Bugey	9	7	12	10	0	2	2	42
Villebois	15	7	6	2	0	0	0	30
Villieu-Loyes-Mollon	3	29	23	10	0	2	2	69
TOTAL	110	411	407	243	7	42	23	1 243

4. La politique de la ville / Rénovation urbaine



- Rappel sur la Politique de la Ville (PDV) et le Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)

La Politique de la Ville (PDV) est une politique de cohésion visant à réduire les inégalités. Elle vient mobiliser, renforcer et compléter les politiques publiques et actions déjà existantes. Entré au sein du dispositif Politique de la Ville pour la première fois en 2014, le quartier prioritaire d'Ambérieu-en-Bugey, nommé « Les Courbes de l'Albarine », fait toujours partie des 1 362 quartiers prioritaires retenus pour la période 2024-2030.

Pour cette nouvelle période, l'ambition de la Politique de la Ville est de permettre aux habitants de s'épanouir tout au long de leur vie dans un quartier où il fait bon vivre. Afin d'atteindre cet objectif, la Ville et la CCPA

sont accompagnées par leurs partenaires et déploient une stratégie commune s'appuyant sur 3 axes :

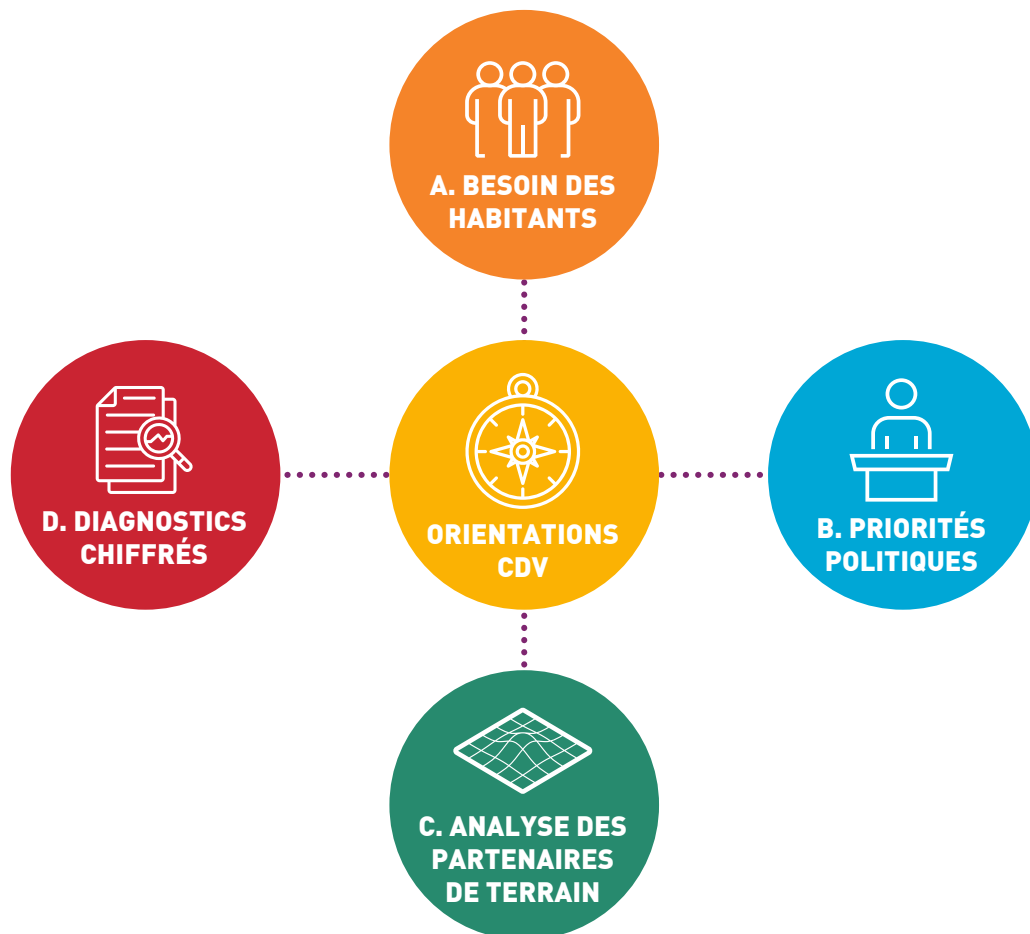
- Faire de ce quartier un pôle dynamique et attractif à l'échelle de la Ville et de l'intercommunalité
- Améliorer le cadre de vie
- Lutter contre les inégalités et permettre à chacun d'améliorer ses conditions de vie

- Élaboration d'un nouveau contrat de ville en 2023

Le Contrat de Ville (CDV) est un document unique qui permet de détailler cette stratégie ambitieuse en actions concrètes à destination des habitants pour la période 2024-2030

Il permettra de déployer des moyens humains et financiers au bénéfice des habitants du Quartier Politique de la Ville et de tous les ambarrois. Les partenaires mobilisés sont : l'Etat, la Ville d'Ambérieu-en-Bugey, la

- Élaboration du nouveau contrat de ville



Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, le Département de l'Ain, la Caf de l'Ain, l'Agence Régionale de Santé, France Travail, les services de l'Éducation Nationale, et les bailleurs sociaux (Dynacité, Semcoda, ICF).

Pour définir ce nouveau document, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain et la Ville d'Ambérieu-en-Bugey ont voulu mettre en œuvre une démarche concrète et participative sur la fin d'année 2023 avec les étapes suivantes :

Décrets et orientations de l'État

→ 04 Septembre 2023

Réunion de concertation et de travail avec des habitants

→ le 04 octobre 2023

Travail avec les partenaires institutionnels et associatifs

→ le 19 octobre 2023

Définition des orientations locales

→ Décembre 2023

Décret validant les sites et périmètres

→ Décembre 2023

Rédaction du Contrat

→ Décembre à mi Mars 2024

Validation du Contrat

→ Avant 31 mars 2024

Signature Printemps 2024

→ Appel à projets 2023

Le Contrat de ville bénéficie de budgets annuels alloués par les partenaires de la Politique de la Ville. Les projets sont étudiés dans le cadre d'un appel à projets. 16 projets ont été retenus, dans les domaines suivants : emploi des jeunes, accès aux droits, action jeunesse, seniors, culture / sports / loisirs, cadre de vie.



← Animation dans le quartier

- La rénovation urbaine – Convention ANRU de mise en œuvre du programme d'actions

Le projet de rénovation urbaine du QPV Courbes de l'Albarine

Le projet urbain permet de répondre à différents enjeux, à la fois pour les habitants actuels du quartier et pour la population future. Il s'agit de rendre ce quartier plus agréable, facile à vivre et plus attractif pour les personnes qui feraient le choix de s'installer à Ambérieu-en-Bugey ou sur le territoire de la communauté de communes dans les 10 à 15 prochaines années. Il s'agit de transformer ce quartier pour en faire une destination résidentielle de choix, compte tenu de sa position géographique en plein cœur du quartier gare et de ses aménités futures. Le nouveau quartier de la gare offrira des atouts notables en termes de présence de services publics, de services médico-sociaux, d'équipements d'enseignement, de services de transport. Il s'agit d'intensifier les fonctions urbaines (services, commerces, culture, formation...) tout en densifiant le tissu urbain pour participer à l'accueil de la population projetée par les ambitions du SCOT à l'horizon 2030, à savoir 3 000 habitants supplémentaires à l'échelle de la ville d'Ambérieu-en-Bugey.

Il s'agit également de favoriser la mixité fonctionnelle en répondant aux conditions d'accueil des entreprises qui chercheraient à bénéficier d'une localisation de centre-ville, à proximité immédiate de la gare, offrant

ainsi aux futurs salariés des services et des commerces. Le secteur bénéficie d'ores et déjà d'un accès privilégié au réseau de transports en commun (25 minutes de Lyon Part-Dieu par le train, desserte par les principales lignes de bus du département et de l'intercommunalité) ainsi que d'un tissu d'entrepreneurs et d'acteurs économiques actifs (sièges sociaux, LAB 01, services aux entreprises).

Une convention ANRU signée le 15/06/2020, permet la mise en œuvre des actions définies dans le protocole ANRU lui-même signé en septembre 2016.

Les actions en 2023 :

- **SEMCODA** : Albarine : démolition du 1 place Sarraill : 15 logements et 10 garages
- **DYNACITE** :
 - Noblemaire : fin 2023, le secteur Noblemaire a fait peau neuve : plus d'espaces verts, 4 fois plus de places de stationnement, une nouvelle aire de jeux, du mobilier urbain neuf et de nouveaux cheminements piétons.
 - Dépôt du Permis de construire de requalification des 40 logements de la résidence du dépôt – démarrage des travaux en octobre 2023
- **Ville d'Ambérieu-en-Bugey** : Place Sé-mard : suite au désistement d'ALLIADE HABITAT dans le cadre des contre parties foncières, le projet de la Place Sé-mard a du être retravaillé, de nouvelles études de programmation sont prévus en 2024.



LES MOBILITÉS



1. Le Transport à la demande (TAD)

La mise en service du Touquan, nouveau service de transport à la demande de la CCPA, a débuté le 18 septembre 2023. Il permet un meilleur accès aux pôles générateurs de déplacement pour les personnes en difficulté de mobilité ainsi que de réduire l'usage de la voiture individuelle. En 3 mois et demi, les minibus ont effectué près de 1000 trajets et transporté 200 personnes différentes.

Le service est organisé en 4 secteurs, autour de 4 bassins de vie : l'Albarine, Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu et Meximieux. Pour chacun, des points d'arrêt ont été définis. Avec 175 points d'arrêts au total, le Touquan dessert toutes les communes du territoire, et répond ainsi à un réel besoin de mobilité.

Perspectives 2024 : Le Touquan a connu un beau démarrage cependant des ajustements sont à prévoir pour l'année à venir. Le service va intégrer de nouveaux arrêts, ajuster ses horaires et permettre des liaisons supplémentaires.





Participation de la CCPA à l'acquisition de

80

vélos électriques

et

5

trottinettes électriques



17 340 €

Montant global des aides

2. Le schéma cyclable

L'année 2023 permet de continuer la mise en œuvre du schéma cyclable avec notamment les études pour la liaison cyclable entre Ambérieu / Torcieu suite aux études terrain avec des travaux envisagés à l'été 2024. Les études se poursuivent pour le traçage et l'acquisition de foncier sur la liaisons de Charnoz-sur-Ain à Meximieux pour permettre la connexion au futur lycée.

3. Le développement des modes doux de déplacement

- L'aide à l'acquisition de vélos et trottinettes électriques

La CCPA accorde une subvention à l'acquisition d'un VAE sous conditions. L'aide est réservée aux habitants du territoire usagers du TER ou travaillant à moins de 15 km de leur domicile. Une aide à l'achat de vélo spécifique est également accordée pour les personnes majeures habitant le territoire. Une subvention peut aussi être demandée par les habitants du territoire pour l'achat d'une trottinette électrique à condition d'être usager du TER, de travailler à moins de 5 km de son domicile ou d'utiliser régulièrement le service Covoit'ici.

- Les stationnements vélos

En 2023, la CCPA a installé deux box sécurisés pour le stationnement de 20 vélos ou trottinettes au total. Ils sont situés sur le parking de la gare d'Ambérieu-en-Bugey et sur le parking de covoiturage de Saint-Sorlin (au Rond-point de Lagnieu)

4. L'animation et les actions en faveur de la mobilité

- Animations mobilité tout au long de l'année

En 2023, la CCPA a recruté une animatrice mobilité pour promouvoir les offres du territoire et aller à la rencontre des habitants et des professionnels.

Temps forts 2023 :

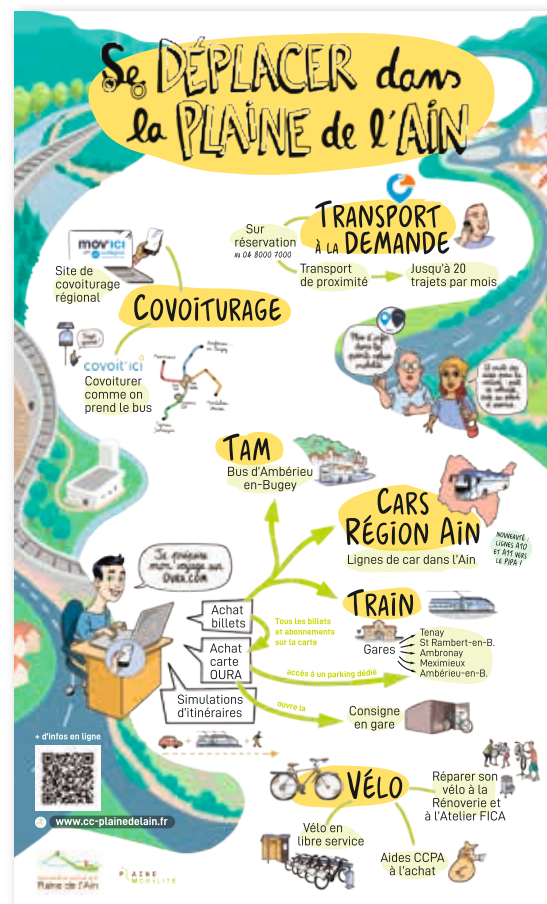
- Informations auprès des entreprises
- Rencontre des personnels de Mairie
- Sensibilisation du personnel des Centres Départementaux de Solidarité en accompagnement de la SPL ALEC 01
- Participation au Challenge mobilité
- Présence au salon des aidants de Meximieux

- Le panneau des mobilités

Le panneau des mobilités a été créé pour informer des différentes solutions de transport sur le territoire.

- Ateliers de réparation de vélo

La CCPA soutient la mise en place d'ateliers de co-réparation de vélo à la Rénoverie et à l'Atelier FICA, où l'usager apprend à réparer son vélo.



5. Le covoiturage

→ Covoiturage Covoit'ici

Depuis 2020, la CCPA, en partenariat avec le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA), la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné et le Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE), a mis en place 4 lignes de co-voiturage spontané vers le PIPA et le CNPE.

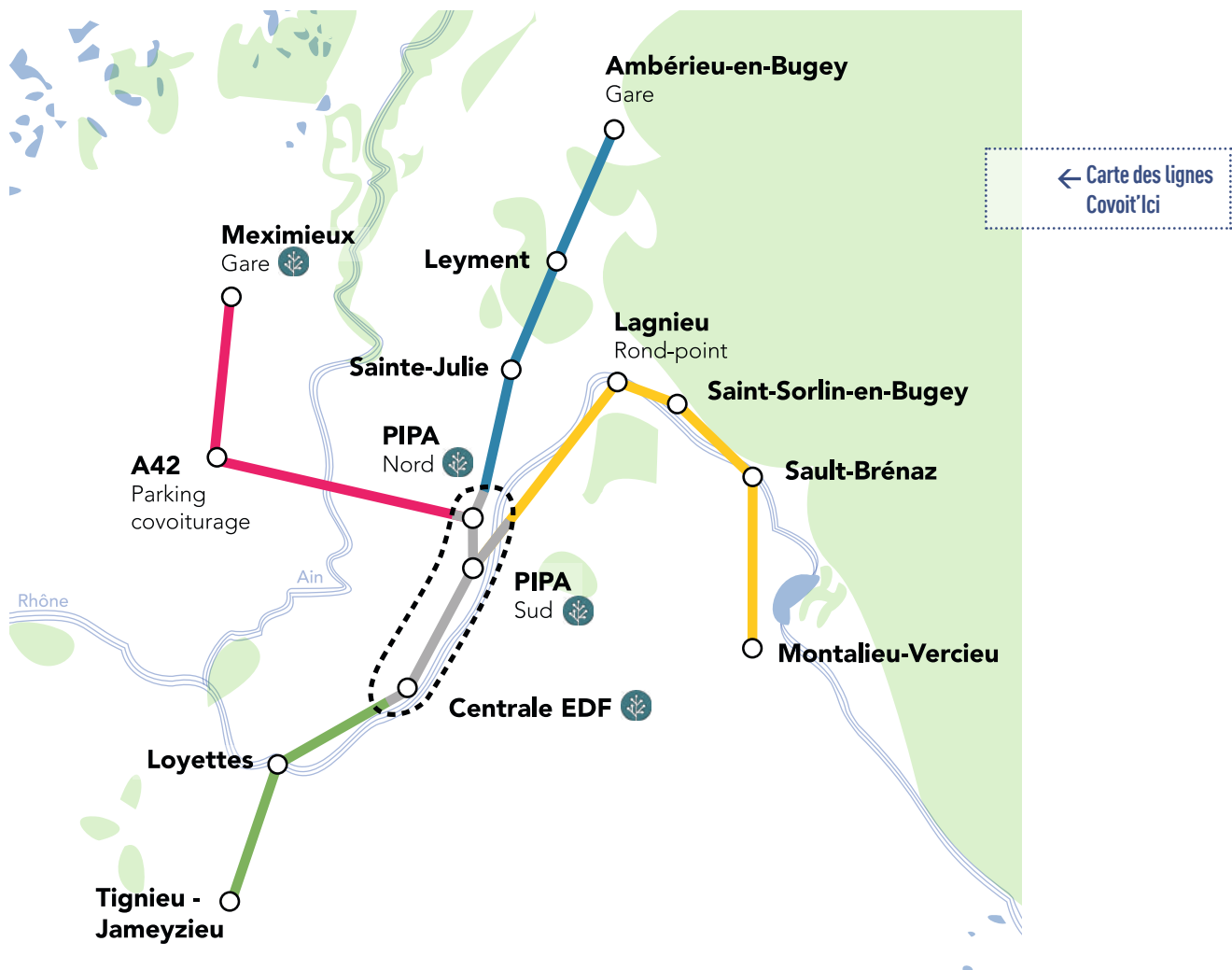
En 2023, l'usage de ces lignes de covoiturage a été multiplié par 4,5 par rapport à l'année précédente. A la fin de l'année, on recense 5580 inscrits et plus de 334 utilisateurs distincts. Sur l'année cela représente 197827 km covoiturés et plus de 56000 propositions de trajets. Le temps d'attente moyen d'un passager à l'arrêt est de 6 minutes.

Perspectives 2024 : Une étude d'extension des lignes va être lancée afin de desservir plus finement le territoire.

→ Développer le covoiturage

Pionnière en Région Rhône-Alpes, la CCPA a réalisé en 2023, un quatrième parking de covoiturage au niveau de la gare d'Ambérieu-en-Bugey. Cette offre de stationnement de 60 places à deux pas de la gare est réservée aux titulaires de la carte Oura covoiturant par un système de double bagage.

L'aménagement paysager est entièrement perméable. Le revêtement en pavés alvéolaires bétons permet d'infiltrer toutes les eaux de pluie, et laisse s'installer une strate basse. Les arbres d'ombrage et les arbustes permettent de limiter la température ambiante l'été. En complément du stationnement, une box sécurisée pour l'accueil de vélo a été également installée.



Pour rappel, les trois premiers parkings de co-voiturage sont situés :

- Sortie Meximieux-Pérouges : 141 places
- Sortie Château-Gaillard : 65 places et 2 bornes électriques
- Rond-Point de Lagnieu : 23 places (sur la commune de Saint-Sorlin-en-Bugey, en lien avec le point de vente collectif).



– Covoiturage MOV 'ICI

MOV'ICI est un site Internet et une application mobile pour partager ses trajets quotidiens : travail, loisirs ou courses... Les conducteurs proposent ainsi les sièges disponibles dans leur voiture et les passagers trouvent facilement des conducteurs dont les horaires et trajets correspondent à leur besoin. La promotion de cette plateforme a continué à travers les animations en gare d'Ambérieu-en-Bugey et les communications de la CCPA.

i Une communauté « plaine de l'ain » a été créée, rejoignez-la sur : <https://movici.auvergnerhonealpes.fr/>

5. L'intermodalité

– Le Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) à Ambérieu-en-Bugey

Dans le cadre d'un Contrat d'Aménagement de Mobilités vertes (CAMV) avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Ain, la commune d'Ambérieu-en-Bugey et SNCF Gare et connexion, la CCPA a conduit les travaux de création d'un Pôle d'Échanges Multimodal (PEM).

Le projet d'aménagement a pour vocation de faire évoluer le quartier gare pour se transformer en véritable Pôle d'Échanges Multimodal. La nouvelle organisation permet la cohabitation de tous les modes de déplacement. Les trottoirs sont requalifiés, une zone de rencontre se dessine sur le parvis étendu de la gare, de nouveaux services sont proposés (garages à vélos, borne de gonflage, etc...).

Les stationnements sont réorganisés, la desserte des bus recalibrée répond aux recommandations de la région pour un fonctionnement plus fluide et la création d'une véritable gare routière.

Le cadre de vie est amélioré par une place publique harmonieuse aux revêtements qualitatifs et lumineux.

Un travail de partenariat avec le SIERA d'enfouissement des réseaux a été réalisé en

→ Parking de covoiturage de la gare d'Ambérieu



amont avec pour objectif d'infiltrer toutes les eaux de pluie à la parcelle dans des tranchées drainantes. Le projet est qualifié par des matériaux et mobilier identitaire marqueurs d'usages. Des espaces plantés par 75 arbres et conifères isolés et 36 arbres en micro-forêt ombragent le projet.

Les platanes conservés peuvent se développer pleinement et profitent de massifs de vivaces ou prairie fleurie à la place du sol minéral d'origine. Le platane transplanté pour ouvrir le champ visuel sur le bâtiment emblématique de la gare présente de belles pousses qui attestent sa reprise. Les commerces de bouche profitent des platelages, les trottoirs s'animent de nouveaux usages.

Toutes les eaux de pluies sont infiltrées via des tranchées drainantes, des revêtements poreux. Des dispositifs « d'arbre de pluie » sont testés, les bordures sont ajourées pour irriguer les arbres.

Le projet d'aménagement du tronçon 2 de l'avenue Sarrail, qui s'inscrit dans la continuité de la transformation du quartier gare en véritable Pôle d'Échanges Multimodal, a également débuté en 2023.

La rue Sarrail ouest présente une chaussée large, des revêtements et bordures dégradées, des trottoirs étroits, des plantations vieillissantes, un stationnement discontinu et des réseaux aériens.

Le projet prévoit l'enfouissement des réseaux (réalisé au préalable), et une composition de requalification par séquences urbaines. L'entrée au quartier gare depuis l'Avenue de la libération profite d'une emprise large faisant la part belle aux plantations et aux arbres de grands développements installés autour du ruban de la piste cycle (revêtement clair en stabilisé renforcé) et de trottoirs confortables en béton similaire déclinés sur la tranche 1 du PEM. La voirie est réduite à 6 m pour limiter la vitesse des véhicules. Les arrêts de bus sont maintenus et mis en conformité d'usage.

Au droit de la place Sarrail, une piste cycle se connecte au projet et devient une voie verte jusqu'au parvis de la gare. Les plantations sont renforcées par des arbres d'alignement marcescents.

75 essences d'arbres remplaceront les acacias périssant. Tous les arbres classés au PLU sont maintenus.

Parallèlement aux travaux de l'avenue Sarrail, la SNCF requalifiera son parking en 2024. En attendant, afin de pallier le déficit de place, un parking provisoire sera aménagé fin 2023 sur la parcelle attenante au parking Bravet Ouest. La halle existante sera démolie.

Un plan de faisabilité prévoit une offre en stationnement de 120 places. Les places seront organisées autour de noues (revêtement en place béton ou enrobé percé sur une largeur



← Parvis du PEM
à Ambérieu-en-Bugey

d'environ 1,20m) les arbres présents en végétation spontanées seront conservés dans les noues plantées de phacélie, (plante qui a la capacité d'enrichir la terre végétale en azote) et de baliveaux. Ce projet provisoire est envisagé comme une mini pépinière qui permettra de familiariser les jeunes arbres à leur futur environnement urbain. Ils seront transplantés dans le projet du parking paysager Cordier.

Enfin, un projet d'aménagement d'un parking modulaire et paysager sur les anciennes parcelles de la DDT et de la friche Cordier est à l'étude.

Le programme porte sur la réalisation des études de maîtrise d'œuvre pour

l'aménagement d'un parking relais de la gare d'Ambérieu-en-Bugey de 340 places et d'un parking pour les usagers du Quartier des Affaires et des Savoirs (QDAS) de 100 places soit au total 440 places.

Il est situé à proximité immédiate de la gare pour accueillir les usagers du train, afin d'offrir une capacité complémentaire au parking de la gare de 200 places et au parking de co-voiturage de 60 places, et participer à la restructuration globale du stationnement dans le quartier de la gare.

Cet aménagement s'inscrit comme la tranche 3 de la transformation de la gare en Pôle d'Échanges Multimodal.

VOTRE FUTURE GARE ROUTIÈRE SE PRÉPARE

→ Signalétique réalisée pour les travaux du PEM















ICI, LE FUTUR PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL

LES ÉTAPES DU CHANTIER

Opération d'aménagement du PEM

Janvier → Mai 2023
Gare Routière

Avril → Sept. 2023
Parvis de la gare



Opération d'aménagement du parking de covoiturage Bravet

Mars 2023
Fin des travaux




Opération d'aménagement de l'avenue Sarraill

Juillet 2023 → Mai 2024



Opération de requalification du parking longue durée SNCF

Déc. 2023 → Avril 2024













L'HABITAT ET LE LOGEMENT

1. Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025

La politique intercommunale de l'habitat a pour objectif de répondre à quatre grands enjeux pour proposer une offre d'habitat nouvelle, attractive et durable répondant aux besoins locaux de logements.

Le PLH doit ainsi permettre pour les années à venir :

- d'organiser le développement des objectifs de production de logements nécessaire pour répondre aux besoins de logements.
- d'organiser une offre de logement plus diversifiée et plus accessible aux ménages ayant des revenus modestes.
- d'assurer la valorisation du parc de logement existant.

Un bilan à mi-parcours a été réalisé en 2022 et présenté au Comité Régional de l'Hébergement et de l'Habitat (CRHH) en décembre 2023

Il constate une production de logements inférieure aux objectifs quantitatifs mais conforme à leur répartition spatiale sur les communes rurales du territoire et inférieure dans les pôles bien équipés en termes de commerces, services publics de proximités, service de santé.

Suite à ce bilan, il a été demandé que la collectivité mette en place une stratégie foncière sur son territoire sans attendre le prochain PLH.

2. Politique habitat : aides financières à l'habitat et actions collectives

- Aides financières à l'habitat

Dans le cadre de sa politique habitat, plusieurs aides financières ont été mises en place par la CCPA à destination des :



- Bailleurs sociaux dans le cadre des contrats territoriaux pour la création de logement sociaux.
- Propriétaires occupants et bailleurs à travers les aides pour lutter contre l'habitat indigne et traiter les logements insalubres et très dégradés ainsi que dans le cadre de notre OPAH (le diagnostic et le repérage auprès des propriétaires occupants et bailleurs est réalisé par Urbanis Lyon).

Pour rappel, ces aides sont de :

• **Pour les bailleurs sociaux :**

Aide complémentaire aux aides à la pierre :

- PLAI : Communes SRU : 5 000€ / logement
Autres communes : 4 000€ / logement
- PLUS : Communes SRU : 3 000€ / logement
Autres communes : 2 000 € / logement
- TYPE PSLA: Communes SRU : 3 000€ / logement
- Bonifications : T1 en logement spécifique : 1 000€/logement - T2(hors NPNRU): 1 500€ / logement.

En 2023, 9 dossiers ont été subventionnés pour un montant total de 324 504 €.

- **Pour les propriétaires bailleurs :** un pourcentage du montant des travaux avec des plafonds variant selon la typologie des logements, les secteurs.
- **Pour les propriétaires occupants :** les aides vont jusqu'à 2 500 € dans le cadre de travaux « Habiter-mieux » et de 2 000 € pour les très modestes et 1 500 € pour les modestes dans le cadre de travaux d'autonomie et d'handicap.

- ADIL

La CCPA soutient, à hauteur de 7 900 €, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de l'Ain, qui assure une mission d'information neutre, objective et gratuite sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant à l'habitat et à l'urbanisme. L'ADIL a assuré en 2023 : 1 529 consultations à l'attention des habitants de la Plaine de l'Ain avec une majorité sur les rapports locatifs.

- Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Le FSL (fonds de solidarité logement) est une aide financière qui vise à aider les personnes rencontrant des difficultés financières à accéder au logement ou à s'y maintenir.

Le FSL permet par exemple de prendre en charge le dépôt de garantie lors de l'arrivée dans un logement ou le paiement de factures (électricité, gaz, eau, ...) afin de faciliter le maintien.

Il s'agit d'un dispositif national géré au niveau départemental. Les conditions d'attribution et le montant varient en fonction des zones géographiques. La CCPA a soutenu, à hauteur de 23 947 €, le Fonds de Solidarité Logement de l'Ain.

3. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Plateforme de rénovation énergétique



Les dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat en cours en 2023 :

- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) s'est terminée en mai 2023. Le reste de l'année a été consacré à la préparation et au lancement de la nouvelle OPAH.
- La Plateforme de rénovation énergétique locale qui sert de porte d'entrée pour l'ensemble des dispositifs d'aides mise en place. Son objectif est de simplifier le recours aux aides et d'accompagner le projet tout en rassemblant les acteurs de la rénovation énergétique.



Ces dispositifs d'aides concernent les habitants et/ou les propriétaires de logements de la CCPA désireux d'améliorer la performance énergétique et/ou réhabiliter leur résidence.

Ils ont pour principe de les inciter à améliorer leur habitat en permettant l'attribution de subventions exceptionnelles pour la réalisation de travaux d'isolation, système de chauffage, d'adaptation. Ces aides s'adressent aussi aux propriétaires occupants mais aussi bailleurs, ou de logements vacants, qui souhaiteraient rénover leurs biens pour créer des logements locatifs conventionnés.

Les aides à l'amélioration de l'habitat qui peuvent être attribuées s'étendent de 25 % à 65% du montant des travaux subventionnables, auxquelles se rajoutent certaines primes.

Ces aides ainsi octroyées aux porteurs de projets éligibles proviennent de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la CCPA dans le cadre des aides liées directement par la plateforme, mais aussi du département et de l'Anah dans le cadre de l'OPAH. Les critères d'attribution varient selon les situations. Pour 2023, le montant total des aides versées par la CCPA aux propriétaires occupants et bailleurs a été de :

Au préalable, pour tout projet et avant de commencer les travaux, le propriétaire occupant ou le propriétaire bailleurs doit contacter la plateforme, au risque de ne pas être éligible aux aides. Cette dernière lui indique par la suite les démarches à faire pour que son dossier soit éligible (conditions de ressources selon les dispositifs d'aides, artisan RGE, gain énergétique, etc...).

Ainsi, en assurant une aide à l'investissement aux propriétaires occupants et aux propriétaires, la CCPA poursuit son engagement en faveur de l'amélioration de l'habitat sur son territoire. Un engagement conforté par le soutien apporté à l'adaptabilité pour les seniors et personnes en situation d'handicap.

Propriétaires **occupants**

103 dossiers
dont 46 dossiers adaptations
191 814 €



↑ Façade avant travaux



↑ Façade après travaux

LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES DÉCHETS



1. Prévention, collecte et traitement

– Le service de gestion des déchets : 42 hommes et femmes qui œuvrent au quotidien

L'ensemble du service est regroupé au sein du centre technique des déchets ménagers localisé à Sainte-Julie. Les agents assurent les missions liées aux compétences de la CCPA en termes déchets, c'est-à-dire : la collecte, le traitement et la prévention des déchets. Ces missions sont soit réalisées en régie, par les agents de la collectivité, soit déléguées à des prestataires privés dans le cadre de marchés publics, par exemple. Dans ce cas, les agents de la CCPA ont un rôle de coordination et de contrôle.

Le service est structuré en différents pôles :

- Collecte : 31 agents dont 1 chargé d'exploitation et de suivi de la collecte, 1 mécanicien, 1 aide-mécanicien, 1 assistante opérationnelle et 27 agents de terrain.
- Transfert / Centre technique : 3 agents de terrain
- Déchèteries : 2 agents de terrain et 1 chargée des inscriptions

- Gestion globale du service : 5 agents (fiscalité, suivi des marchés publics et des prestataires, projets, suivi bâtiminaire et réglementaire, etc.) dont 1 responsable.

Les missions réalisées en régie sont :

- Collecte des ordures ménagères et emballages légers & papiers déposés en bacs roulants sur tout le périmètre de la CCPA hors secteur sud - Rhône Chartreuse de Portes.
- Gestion du haut de quai à la déchèterie de Loyettes et de Saint-Rambert.
- Maintenance préventive et curative de la flotte de véhicules (poids lourds et véhicules légers) de la CCPA.
- Gestion des inscriptions aux déchèteries et de la facturation liée.
- Réponses de 2^e niveau aux sollicitations des habitants et des mairies.
- Élaboration de l'offre d'animations sur le tri et la prévention (écoles, entreprises, marchés) et réalisation d'animations
- Optimisation du service de gestion des déchets et planification stratégique pour répondre à la réglementation.
- Gestion de la TIEOM, en lien avec les services fiscaux.

- Mise en œuvre et suivi des contrats de redevance spéciale pour certains professionnels.
- Élaboration et suivi des marchés publics, contrats.
- Contrôle des activités déléguées.
- Consolidation des tonnages.
- Suivi des contrats, subventions avec les partenaires et institutions (éco-organismes, ADEME, Région, etc.).»

Les missions déléguées sont :

- Fourniture de bacs roulants [entreprise SULO], conteneurs enterrés et semi-enterrés [entreprise SULO], sacs jaunes [entreprise BARBIER].
- Maintenance des bacs roulants et des conteneurs enterrés [entreprise SULO].
- Gestion de la base de données de la Taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères [entreprise SULO].
- Gestion des déchèteries haut de quai [entreprise TRIALP] et bas de quai [entreprises MARCELPOIL et BRIO'R'DURES].
- Gestion du contrôle d'accès en déchèteries [entreprise STACKER].
- Collecte des ordures ménagères et emballages légers & papiers déposés dans les conteneurs enterrés ou semi-enterrés [entreprise ECO-DECHETS].
- Collecte des emballages en verre déposés dans les conteneurs aériens, enterrés ou semi-enterrés [entreprises SME, GUERIN et BRIO'R'DURES] jusqu'au 30/06/2023 puis MINERIS SAS à partir du 1^{er} juillet.
- Collecte des ordures ménagères et emballages légers & papiers déposés en bacs roulants sur le secteur sud de la CCPA (Rhône Chartreuse de Portes) [entreprise BRIO'R'DURES].
- Équipements embarqués des camions de collecte (guidage GPS, suivi de collecte, levée des bacs) [entreprise BAMS DIGITAL depuis le 15 janvier 2023].
- Réponses de 1^{er} niveau de l'accueil téléphonique déchets et déchèteries.

→ Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

La loi Grenelle II impose aux collectivités compétentes pour la collecte des déchets d'élaborer un Plan Local de de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Conformément au décret du 10 juin 2014, l'élaboration du PLPDMA a donc respecté les étapes suivantes :

La réalisation d'un état des lieux reposant sur un diagnostic de territoire et une enquête auprès des habitants. Cette dernière a permis de mesurer leur niveau de connaissance sur le service public de prévention et de gestion des déchets ainsi que leur sensibilité aux pratiques de prévention.

La fixation d'objectifs :

- Un objectif quantitatif de réduction des déchets ménagers et assimilés de 15% pour 2030 par rapport à 2010 (année de référence).
- Un objectif complémentaire de réduction des tonnages de végétaux apportés en déchèteries.
- Un objectif de moyen : allouer à la prévention 3% du budget déchets.

La définition de 5 orientations stratégiques structurant le PLPDMA :

- Renforcer les partenariats existants avec les acteurs du territoire.
- Cibler l'accompagnement des non-ménages vers la réduction des déchets.
- Miser sur la communication et renforcer l'offre de formation des usagers.
- Faire de la prévention des bioressources une priorité et cibler les actions pour l'évitement des végétaux.
- Renforcer les actions de promotion du réemploi et de la réutilisation.





L'écriture d'un plan d'actions : 21 actions, co-construites avec les habitants et les acteurs locaux, reprennent des propositions formulées lors de 3 sessions d'ateliers de concertation.

Perspectives 2024

Consultation publique début d'année. Puis présentation et vote du plan. Mise en œuvre des premières actions.

→ Le déploiement des bacs jaunes individuels

Depuis janvier 2021, tous les emballages et papiers se trient. Avec cette simplification du geste de tri, les quantités de sacs jaunes ont fortement augmenté. Afin d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte et de rendre plus esthétique les rues, il a été décidé de déployer des bacs jaunes individuels sur tout le territoire.

Pour cela, deux tests de mise en place de bacs individuels ont été réalisés en 2023 :

- 3 communes en début d'année : Bénonces, Serrières-de-Briord et Vaux-en-Bugey.
- 1 commune en fin d'année : Villieu-Loyes-Mollon.

L'objectif de ces tests étaient de caler l'organisation la plus efficace et de définir la dotation (taille des bacs) adaptée. Grâce à l'implication des mairies concernées, les tests se sont très bien déroulés.

Perspectives 2024

Déploiement phase 1 et 2 : environ 8000 bacs

→ Le tri à la source des biodéchets

L'article 88 de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) impose aux collectivités territoriales de proposer, au 1^{er} janvier 2024, une solution de tri à la source des biodéchets à tous leurs habitants. Afin de maîtriser les coûts, la CCPA a fait le choix de promouvoir la gestion de proximité avec valorisation in situ : le compostage. La réglementation n'impose cependant pas aux habitants de disposer d'un composteur ni de composter leurs biodéchets comme cela a pu être entendu dans certains médias. Le compostage est un procédé qui consiste à transformer la matière fermentescible en amendement organique.

Ce que met en place la CCPA :

Afin de permettre, aux usagers qui le souhaitent de trier leurs biodéchets, la CCPA poursuit l'accès aux subventions à l'achat de composteurs ou lombricomposteurs



(sur balcon pour les appartements). Pour rappel, il s'agit d'une aide versée sur présentation de la facture d'achat à hauteur de 70% du montant dépensé, plafonnée à 45,50€ pour les composteurs individuels.

La CCPA entend également renforcer l'accompagnement des particuliers à l'utilisation de ces composteurs et à leur entretien via la mise à disposition d'outils d'autoformation et l'organisation de temps de formation et d'animation.

Pour les personnes qui vivent en immeuble ou qui ne disposent pas d'espace où installer un composteur / lombricomposteur (lotissement), une aide à l'achat de composteurs collectifs est également proposée par la CCPA avec une prise en charge à 70% du montant des composteurs installés en pied d'immeuble et dans les lotissements qui en feront la demande, selon le nombre de foyers engagés dans le dispositif. Le versement de cette aide sera conditionné au respect de critères permettant de garantir l'installation et le bon fonctionnement des dispositifs collectifs. Parmi ces critères figurent notamment la validation de la demande par le syndicat de copropriété ou le bailleur, un nombre suffisant de résidents s'engageant à utiliser le composteur et l'identification d'un ou plusieurs référents pour son entretien. La CCPA veille à proposer un accompagnement adapté afin de garantir la pérennité des dispositifs via des sessions de formation .

i UNE QUESTION ? : dechets@cc-plainedelain.fr

*Loi Anti-Gaspillage Pour une Économie Circulaire du 10 février 2020

→ La collecte en chiffres en 2023

	Tonnes	Kg par habitant
Ordures ménagères résiduelles	13 568	167
Emballages légers et papiers	4 390	54
Emballages en verre	2 938	36,2
Déchèteries	21 631	266,2
TOTAL ANNUEL	42 527	523,4

i POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez sur le site internet de la CCPA, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion de déchets ménagers et assimilés



2. PLAINÉNERGIE : Transformer nos déchets résiduels en gaz renouvelable



La CCPA, le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (SMPIPA), GRTgaz, Séché Environnement, ENOSIS, et les laboratoires DEEP et LISBP des INSA Lyon et Toulouse, développent le projet « PLAINÉNERGIE ». Il s'agit du premier projet en Europe de transformation d'une large gamme de déchets résiduels, présents sur un territoire, non valorisés par ailleurs (bois en fin de vie, déchets plastiques, encombrants de déchetterie, résidus agricoles, autres déchets non recyclables et non méthanisables, etc.) en gaz renouvelable, couplant la pyrogazéification et la méthanation biologique, injectable à terme dans le réseau de gaz existant.

Ce projet de R&D conserve ses acquis de ces dernières années : gazéification possible de la majeure partie de nos encombrants, méthanation biologique offrant des conversions de CO et CO₂ en méthane très encourageantes.

Après avoir mis en place un partenariat avec l'Université de Lorraine en raison de ses équipements d'essais préindustriels, plusieurs premiers tests ont été menés en 2023 et se poursuivront en 2024.

i POUR ALLER PLUS LOIN
<https://atee.fr/energies-renouvelables/club-pyrogazéification/quest-ce-que-la-pyrogazéification>

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE



1. Les programmes stratégiques : PCAET et COT ADEME

- Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un outil de planification de transition énergétique et écologique obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Stratégique et opérationnel, il vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire, l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air.

Le PCAET de la Plaine de l'Ain repose sur cinq axes stratégiques déclinés en 19 actions prioritaires et 86 mesures opérationnelles.

Mis en œuvre de manière opérationnelle depuis son approbation en octobre 2020, le PCAET a fait l'objet d'une évaluation mi-parcours en 2023. Avec 73% des mesures mises en œuvre ou en cours de mise en œuvre, le PCAET présente un niveau d'engagement satisfaisant ainsi qu'un effet levier important. L'évaluation mi-parcours a également permis de conforter les axes d'optimisation préalablement identifiés par la CCPA. En lien avec ces optimisations, la CCPA s'est engagée de manière volontaire dans des démarches

complémentaires en matière de Climat-Air-Energie, dont, dès 2021, le Contrat d'Objectif Territorial de l'ADEME.

i RETROUVEZ LA SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION MI-PARCOURS DU PCAET SUR NOTRE SITE : www.cc-plainedelain.fr/UserFiles/File/developpement-durable/ccpa-pcaet-synthese-eval-mi-parcours-2023.pdf

- Contrat d'Objectif Territorial (COT) de l'ADEME et PCAET1

Le «Contrat d'Objectif Territorial», mis en œuvre à partir de septembre 2022 et d'une durée de 4 ans, vise à accompagner les collectivités dans l'amélioration continue de leur transition écologique. Seule collectivité du Département engagée dans un COT, la CCPA a pu, tout au long de l'année 2023, analyser son avancement en matière de transition et proposer des réorientations. Cette démarche de COT est menée de concert avec l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et la mise en œuvre du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. (PLPDMA cf. infra). Le COT apporte des clefs de lecture nationales sur ces deux grands sujets stratégiques et demande le développement d'actions d'économie circulaire.

i POUR ALLER PLUS LOIN : www.ademe.fr/les-territoires-en-transition/



Mobilité durable



Rénovation et efficacité énergétique



Énergie locale
(énergies renouvelables)



Économie circulaire
(production et consommation responsable)



Adaptation au changement climatique
et préservation de l'environnement



2. L'énergie

→ La production d'énergie renouvelable sur le territoire

Après leur initialisation, la CCPA avait inauguré en 2022 les centrales solaires de Lagnieu, Loyettes et Sainte-Julie (10MwC cumulés) destinées à la revente. En 2023, la CCPA a lancé la solarisation de ses parkings de covoiturage de Pérouges, de Meximieux et de Château-Gaillard par des ombrières photovoltaïques. La société CVE a été retenue pour la mise en œuvre de cette solarisation et pour répondre à une demande simple de la CCPA : utiliser l'électricité produite par les ombrières pour alimenter directement (sans passer par le réseau) les voitures électriques stationnées dessous. Il s'agit en somme d'un circuit court de l'électricité qui n'avait étonnamment pas encore été mis en œuvre. Ces installations devraient être mises en service avant l'été 2025.

La loi du 13 mars 2023 d'accélération de la production d'énergie renouvelable, dite « APER », a demandé aux communes françaises et aux intercommunalités d'animer une réflexion et de projeter une localisation des sites de production d'EnR. Cette loi prenait acte de la nécessité de faire face à la très forte hausse de nos consommations énergétiques, en particulier électriques, pour décarboner nos usages et améliorer notre souveraineté énergétique. Les discussions avec les communes ont été l'occasion pour la CCPA de questionner ses marges de manœuvre et son rôle pour ce territoire en matière d'énergie. De ce fait, de nouveaux services pourraient être proposés en 2024 aux communes comme aux habitants en matière de production des énergies renouvelables.

→ L'accompagnement aux économies d'énergie

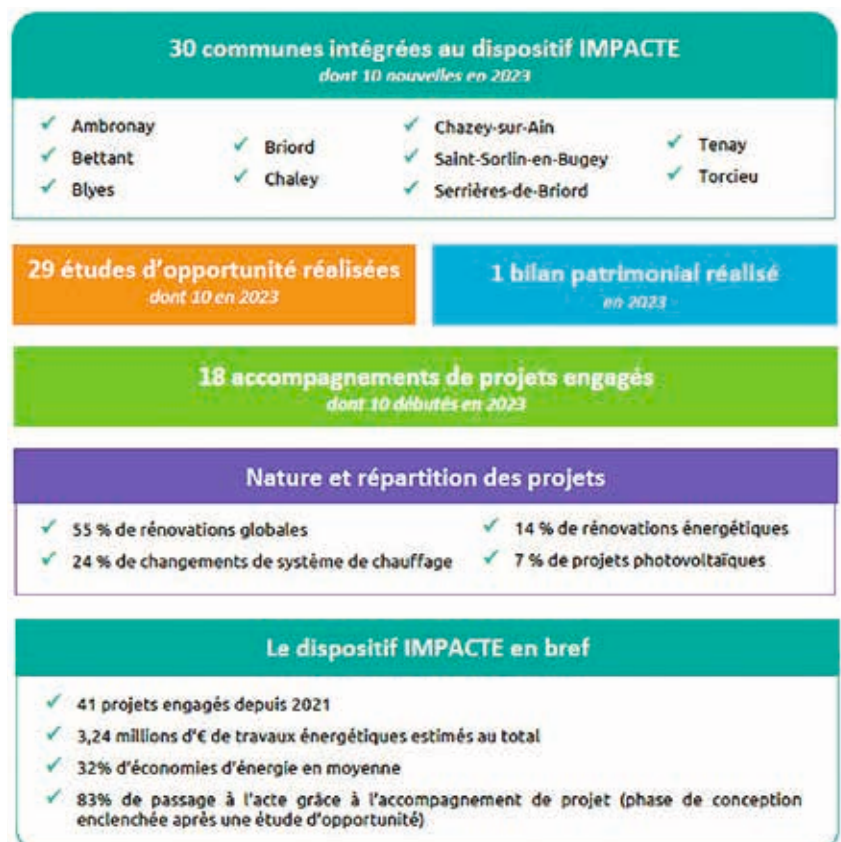
En 2023, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a poursuivi et renforcé ses actions de soutien et d'accompagnement aux économies d'énergie.

Pour les collectivités tout d'abord :

Le projet IMPACTE visant à accompagner les communes à chaque étape de leurs démarches de réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics (études, analyse de devis, accompagnement en phase travaux...) a ainsi été poursuivi mais également renforcé.

Animé par la SPL ALEC Ain pour le compte de la CCPA, le programme a en effet intégré en 2023 la réalisation de bilans patrimoniaux (bilan permettant une meilleure connaissance de l'état énergétique du patrimoine communal et la priorisation des études).

Le programme IMPACTE compte aujourd'hui à son actif 30 communes, dont 10 nouvelles en 2023. Grâce à la complétude de l'accompagnement, le dispositif a contribué à orienter les communes dans leurs décisions et favorisé le passage à l'acte :



La CCPA a adopté et reconduit sur 2023/2024 un dispositif d'aide exceptionnel visant le remplacement des anciennes ampoules des bâtiments communaux par des modules LED récents de bonne qualité (relampage). Sur la première année (2022/2023) mise en œuvre, 27 communes sur 53 ont bénéficié du dispositif. Le territoire a investi 578 000€ pour ces mesures d'efficacité énergétique qui devraient 387MWh par an soit environ 88 000€ par an d'économie budgétaire.

Pour les ménages :

Du côté des ménages, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a poursuivi son accom-

pagement des foyers modestes et très modestes aux économies d'eau et d'énergie grâce à ses deux dispositifs mis en œuvre localement par l'association La Corde Alliée. Ce sont ainsi 56 foyers qui ont été accompagnés en 2023 par l'association pour 65 000 KWh et 1 516 m³ d'eau économisés.

La CCPA a poursuivi son accord avec Voltalis pour proposer des boîtiers d'effacement diffus (courts arrêts d'une dizaine de minutes en moyenne des chauffages électriques pour lisser la charge sur le réseau). En 2023, 866 logements étaient équipés pour effacer 258MWh (soit 115tCO₂e). Une nouvelle campagne d'installation de boîtier est prévue pour le printemps 2024.

3. L'environnement et la biodiversité

- De belles étapes franchies pour le Marathon de la biodiversité

Loin d'être essouffé, le marathon de la biodiversité s'est poursuivi à un rythme soutenu pour sa troisième année de mise en œuvre.

Affichant près de 20 km de plantations aux termes de la saison de plantation hivernale 2022 / 2023, la préparation en 2023 de la campagne de travaux 2023 / 2024 aura permis la plantation d'une douzaine de kilomètres complémentaires.

Même cadence sur le volet création / restauration des mares, avec la réalisation de nombreux projets en 2023, portant à 37 mares créées ou restaurées dans le cadre du marathon de la biodiversité sur le territoire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (dont certaines en cours de finalisation ou reprise).

Et ce n'est pas fini ! Accompagnée de ses partenaires et opérateurs, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain poursuit en effet son marathon de la biodiversité pour une

↓ Plantation d'une haie



dernière saison de plantations au cours de l'hiver 2024 / 2025 et la finalisation des projets de création / restauration des mares.

i Particulier, commune, exploitant agricole, association ou entreprise du territoire, si les bénéfices liés à la plantation de haie vous intéressent, n'hésitez pas à candidater et/ou vous renseigner : marathon-biodiversite@cc-plainedelain.fr

Projet financé par



- Poursuite de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes

En matière de préservation de la biodiversité, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain poursuit son soutien aux actions de lutte contre le développement des espèces exotiques envahissantes sur son territoire.

En 2023, la CCPA a ainsi renforcé son soutien financier au Groupement Départemental Sanitaire de l'Ain dans le cadre de ses actions de lutte contre le développement du frelon asiatique. Grâce à ce soutien de la collectivité, 222 nids de frelons asiatiques ont ainsi pu être détruits gratuitement sur le territoire en 2023.



Malheureusement en augmentation exponentielle sur le Département de l'Ain, le frelon asiatique présente un certain nombre d'enjeux : apicole (le frelon asiatique est un prédateur d'abeilles), sociétal (les piqûres peuvent être dangereuses pour l'Homme) et environnemental.

Tout signalement de frelon asiatique et / ou de nids de frelon asiatique est important car il permet de suivre sa progression mais également d'organiser la destruction du nid. Pour ce faire, une seule plateforme : www.frelonasiatiques.fr !

D'autre part, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a contribué en 2023 à la conduite d'un chantier d'arrachage de jussie, plante aquatique envahissante détectée dans le cadre du plan de lutte départementale contre les espèces invasives.

Sous la conduite de FREDON Auvergne-Rhône-Alpes, le chantier a été organisé selon deux modalités :

- Arrachage manuel avec une équipe de FREDON et des brigades nature ;
- Arrachage mécanique à l'aide de l'Amphibi'Ain, machine spécifiquement développée par la FD Cuma pour l'arrachage de jussie.

Satisfaisant d'un point de vue technique, notamment sur le volet arrachage mécanique (le chantier ayant en effet permis de tester la machine selon de nouvelles configurations), le chantier sera toutefois renouvelé en 2024 afin de maintenir la pression exercée sur cette plante invasive dont le développement effréné recouvre la surface de l'eau, entravant ainsi le passage de la lumière et le bon développement d'autres espèces.

→ La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations)

La CCPA adhère au SR3A (Syndicat de la rivière d'Ain Aval et ses Affluents) pour la compétence de GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations autour du bassin versant de la rivière de l'Ain et de ses affluents, qui traverse son territoire.

La taxe GEMAPI permet de financer les études, l'exécution et l'exploitation de tous les travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général sur le territoire de la CCPA : l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations,

la protection et la restauration de sites, d'écosystèmes aquatiques et de zones humides.

i POUR ALLER PLUS LOIN, CONSULTEZ LE SITE DU SR3A www.ain-aval.fr

→ La surveillance des berges de l'Ain

Créé en 2021, ce dispositif mobilise une patrouille de trois réservistes de la gendarmerie les vendredis, samedis et dimanche de 14h à 22h. Cette surveillance renforcée vise à prévenir les incivilités, les attitudes dangereuses (plongeon depuis les ponts) mais également à apporter de la pédagogie sur l'interdiction des feux et barbecues au bord de l'Ain. En complément, une politique de restriction des stationnements a été menée à proximité des voiries pour limiter les risques d'accident. Enfin un nettoyage renforcé aux abords des ponts et un renforcement de la collecte des déchets a permis de collecter près de 48 tonnes (63 tonnes en 2022).



↓ Chantier d'arrachage de Jussie



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

1. Aménagement



- Un inventaire pour alimenter la stratégie économique

Dans le cadre de la loi Climat et Résilience du 24 août 2021, la CCPA s'est engagée fin 2022 dans la démarche d'inventaire des Zones d'Activités économiques (ZAE) présentes sur son territoire. Réalisé en partenariat avec l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (Urbalyon), l'inventaire est un outil précieux de connaissance des ZAE, il permettra à la collectivité de déterminer une stratégie foncière efficiente et ainsi de concilier les objectifs de sobriété foncière et développement économique. Défini par le Code de l'urbanisme (Art. L. 318-8-1), cet inventaire doit contenir un état parcellaire des unités foncières (comportant surface et identification du propriétaire), l'identification des occupants et le taux de vacance de la zone.

Durant l'année 2023, UrbaLyon en collaboration étroite avec le service économique de la CCPA ont procédé à :

- La définition des zones d'activités à prendre en compte dans l'inventaire et leur périmètre précis (à noter que la CCPA a décidé de suivre également les espaces économiques hors inventaire)
- La production des informations sur l'état parcellaire des unités foncières, grâce à l'exploitation de différentes bases de données comme celles de la CCPA, des fichiers fonciers, de locomvac.

L'exploitation de ces bases de données a permis de constituer le fondement de l'inventaire mais celui-ci doit être consolidé afin de pallier le manque de précision ou les erreurs liées aux modes de renseignements de ces données.

L'année 2024 sera consacrée à la finalisation de l'inventaire, notamment sur la partie « vacance », et la consultation obligatoire des entreprises, avant la transmission des données au SCOT et aux services de l'État. Un outil cartographique a été conçu par l'Agence afin d'accéder facilement aux données recueillis.

- Cessions foncières

L'offre foncière de la CCPA permet aux TPE et PME industrielles, artisanales ou de services de s'implanter ou de se développer sur notre territoire. Elle vient compléter l'offre du Parc industriel de la Plaine de l'Ain qui s'adresse prioritairement aux entreprises porteuses de projets d'envergures et souvent consommateurs d'espace. L'ensemble des zones d'activités économiques de la CCPA étant en fin de commercialisation, la sélection des projets d'implantation devient plus exigeante. En 2023, ce sont 4 nouvelles cessions foncières qui ont été réalisées, pour un montant de recettes de 181 338 € HT.

Ainsi, 2802 m² ont été cédés sur la ZAE du Bachas à Lagnieu afin de permettre l'installation de l'entreprise PINCHON, sous-traitante de VERALIA ; et l'agrandissement d'une entreprise de la zone. Un lot de 1 522 m² a été vendu sur la ZAE des Granges à Meximieux à la société ANALYZAIR originaire de Chalamont, startup spécialisée dans l'aérobiologie et la biocontamination. La cession de 1 400 m² sur la ZAE des Piques à Ambronay a permis à l'entreprise CF CARRELAGE de s'installer dans des locaux adaptés à ses besoins.

Plusieurs lots sont actuellement sous compromis. Depuis 2017 (date du transfert des ZAE communales), la CCPA a commercialisé 9,55 ha de foncier économique permettant l'installation ou le développement de 44 entreprises. Ces ventes ont permis de générer un montant de recettes de 3 000 000 € HT.

- Les documents d'urbanisme communaux : outil de mise en œuvre de la stratégie de la CCPA

Les documents d'urbanisme et leurs orientations (PLU, OAP, destinations et sous-destinations) jouent un rôle premier dans la mise en œuvre de la stratégie économique et foncière de l'intercommunalité.

Ils sont les outils permettant d'anticiper, d'organiser et d'inciter. Ils sont des moyens de créer des marges de manœuvre pour la collectivité face à la pression foncière, aux forces du marché et à la concurrence des autres destinations.



En l'absence de PLUi, une coopération étroite s'est engagée entre les communes et la CCPA.

Pour les communes disposant d'une ZAE sur leur territoire, cette coopération se traduit par une contribution du service développement économique à la définition du PLU, plus précisément des activités économiques à accueillir ou refuser, des règles de densification, des prescriptions architecturales ou paysagères, etc. Ainsi la commune de Villieu-Loyes-Mollon a pu bénéficier en 2023 d'un accompagnement des services de la CCPA à la rédaction de son règlement de zone Ux.

En outre, certaines communes ont accepté de déléguer à l'intercommunalité leur Droit de préemption urbain sur le périmètre de leur(s) zone(s) d'activités. C'est notamment le cas des communes d'Ambérieu-en-Bugey et de Loyettes qui ont rejoint en 2023 celle de Meximieux qui a délégué son droit de préemption à l'EPCI dès 2017. De ce fait, 7 déclarations d'intention d'aliéner ont été examinées par la commission en 2023 (6 sur Ambérieu et 1 sur Meximieux).

→ Les travaux réalisés en zones d'activité économique

En début d'année 2023, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a réalisé des travaux de finition sur la Zone d'Activités du Bachas à Lagnieu. Ces travaux ont consisté en la pose d'une couche de roulement de 4 cm d'épaisseur pour améliorer la qualité et la durabilité des infrastructures routières. Le chantier, d'une durée totale de 15 jours, a représenté un investissement de 108 382 € HT.

L'entreprise Perrier TP a été en charge de la réalisation du chantier, dont la pose de la couche de roulement pour un montant de 88 000 €. Afin de minimiser l'impact sur l'activité des entreprises de la zone, ces travaux ont été effectués sur deux nuits. La maîtrise d'œuvre a été assurée par Archigraph, garantissant la bonne conduite et le respect des délais.

Cette opération témoigne de la volonté de la CCPA de maintenir des infrastructures de qualité, adaptées aux besoins des entreprises locales et favorisant leur développement dans un cadre sécurisé.»

→ Année faste pour le PIPA

Avec 26,4 ha vendus, 2023 est la deuxième meilleure année pour le Syndicat Mixte du PIPA en termes de cessions foncières depuis sa création. Sur les 10 cessions foncières, 5 concernent des entreprises du parc.

87 propositions commerciales ont été réalisées et 53 visites ont été organisées. 1,77 ha sont actuellement sous compromis.

Après plusieurs années de croissance ininterrompue, l'emploi salarié marque un nouveau recul en 2023 avec 7 907 emplois sur le Parc, soit une baisse de 0,9% par rapport à 2022. Il est à noter que la part de l'emploi industriel se maintient en 2023 avec 46% du poids de l'emploi sur le PIPA. Avec 18 nouvelles installations et 11 départs en 2023, 185 entreprises sont désormais implantées sur le PIPA.

2. Services et accompagnement à destination des entreprises

La CCPA développe depuis plusieurs années une politique proactive et volontariste visant à favoriser le développement et l'installation des entreprises industrielles, productives, à haute valeur ajoutée, tournées vers l'innovation et la créativité. Au-delà de son offre foncière, la CCPA propose aux entreprises et porteurs de projets un panel d'offres complémentaires :

- Un dispositif d'aide à l'innovation (actualisé en 2023)
- Un dispositif d'aide à l'investissement productif durable (créé en 2023)
- Un soutien aux projets et écosystèmes d'acteurs innovants (Lab01, AinPuls, Transpolis...) et aux structures d'aide à la création/reprise d'entreprises
- Une offre d'accompagnement, de services et de ressources avec le Projet du Quartier des affaires et des savoirs

→ Aide à l'innovation : succès du nouveau dispositif !

La CCPA a été précurseur en mettant en place dès 2009, un dispositif d'aide visant à favoriser l'innovation dans les entreprises du territoire via un partenariat avec des écoles d'enseignement supérieur ou des laboratoires de recherche publics.

En 2022, il a été décidé d'actualiser ce dispositif, avec une ouverture de l'aide aux créateurs d'entreprise et aux prestataires privés notamment les entreprises accrédités CIR ou CII. Il a également été créée une nouvelle aide visant à faciliter le management des projets innovants au sein de l'entreprise et faciliter le recrutement de jeunes talents.

Entré en vigueur fin 2022, le dispositif « nouvelle version » a remporté un vif succès auprès des porteurs de projets d'innovation.

Ainsi, cette année la CCPA a quadruplé le nombre de projets accompagnés. Huit projets d'innovation ont été soutenus au profit des entreprises BCM, Confluence, Omelcom, Gaec Joux et Boline, et ce grâce au partenariat établi avec des écoles d'enseignement supérieur lyonnaises (ECAM et INSA), et des entreprises régionales et locales accréditées CIR ou CII.

Le soutien apporté par la CCPA à ses projets d'innovation s'élève en 2023 à 93 890 euros, ce qui représente une moyenne d'aide par projet d'environ 11 700 euros.

Pour rappel, la prestation réalisée pour le compte de l'entreprise bénéficiaire est facturée (jusqu'à 100%) par le prestataire directement à la CCPA, dans la limite d'une enveloppe de 15 000 € HT par projet.

– Création d'un dispositif d'aide à l'investissement productif « Made in CCPA »

En 2017, la CCPA a mis en place un dispositif d'aide à l'investissement immobilier d'entreprises destiné à soutenir l'installation et le développement des entreprises sur son territoire. A l'instar d'autres EPCI, l'octroi de l'aide a été délégué par convention au Département de l'Ain.

Au niveau départemental, ce dispositif est rapidement monté en puissance, poussant le Département pour des raisons budgétaires, à mettre fin à la convention de manière anticipée à la mi 2023 ; et dans le même temps à proposer de nouvelles modalités de partenariat impliquant davantage les EPCI dans le financement du dispositif, sans que celles-ci n'en maîtrisent les critères et les conditions d'éligibilité.

Au regard de ces nouveaux éléments, la CCPA a décidé de créer son propre dispositif d'aide, qui répondra aux besoins spécifiques des entreprises

de son territoire, mais aussi à l'enjeu que s'est fixé la CCPA de concilier durablement attractivité économique et sobriété environnementale.

Ce dispositif d'aide a pour objectif d'accompagner le développement et l'installation d'entreprises industrielles, de production, de services de R&D industrielle, ou innovantes à travers :

- Une aide à l'investissement immobilier
- Une aide aux projets de développement de l'appareil productif, s'il permet une amélioration significative de la compétitivité, un saut technologique ou qu'il concourt à davantage de sobriété environnementale.

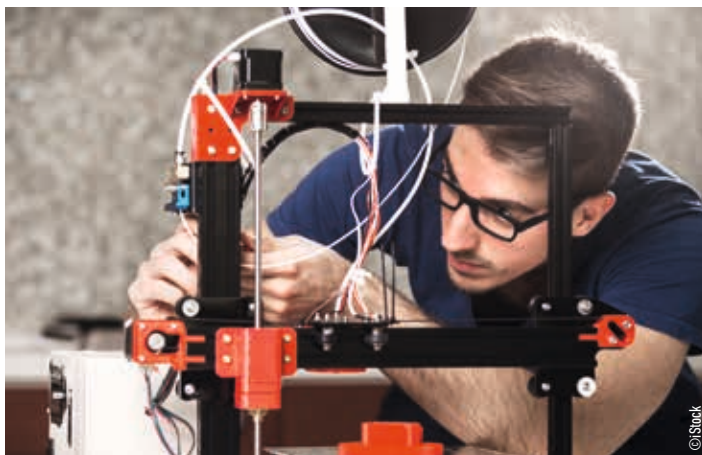
Le montant de l'aide apportée par la CCPA s'élèvera à 15 % d'une dépense subventionnable comprise entre 150 000 € et 500 000 €. À cela pourra s'ajouter une bonification portant le taux d'intervention jusqu'à 25 % pour les projets à retombées positives pour le territoire. Ce nouveau dispositif a été entériné par le Conseil Communautaire en décembre 2023. Il devrait entrer en vigueur mi-2024, dès lors qu'une convention déléguant d'octroi des aides aux entreprises aura été signée entre la CCPA et la Région, qui détient seule la compétence pour définir les régimes d'aides aux entreprises et aux activités économiques.

LAB01 : soutien au développement des usages numériques



Le LAB est un lieu innovant et convivial qui permet de découvrir, expérimenter, rencontrer, collaborer et agir. Il propose un espace de coworking (lieu de travail partagé), un fablab (lieu de prototypage et maquettage), un livinglab (pour inventer et tester des services, des produits ou de nouveaux usages).

i POUR EN SAVOIR PLUS : www.lab01.fr



Transpolis : un développement attendu et un partenariat étroit avec la CCPA

Transpolis, ville-laboratoire à taille réelle unique en Europe, à l'emplacement de l'ancien camp militaire des Fromentaux situé sur les communes de Leyment, de Chazey-sur-Ain et de Saint-Maurice-de-Rémens a lancé ses premiers essais avec des navettes autonomes en septembre 2019. Cet outillage, réalisé en partenariat avec l'Université Gustave Eiffel, reconstitue « une ville du futur » pour tester toutes les nouvelles solutions de transports urbains. La sécurité reste au cœur de l'offre Transpolis qui propose, à une clientèle majoritairement internationale, des prestations pour la sécurité des infrastructures, la sécurité des véhicules et la sécurité des passagers.

L'année 2023 a été riche puisque Transpolis est devenu Centre Technique de l'État pour réaliser certaines homologations en particulier pour les véhicules utilitaires et poids lourds. Transpolis a pu proposer de nouveaux types d'essais grâce à la CCPA qui a pu lui mettre une future voirie à disposition sur la partie Nord Est du camp des Fromentaux. Cette voirie est vraisemblablement la première voirie « bas carbone » de France en raison d'une gestion optimisée des matériaux et du recours à un liant biosourcé en lieu et place du bitume. Ces évolutions devraient permettre à Transpolis de développer son activité dès 2024. Par ailleurs, sur cette même partie du camp, la SEM Plaine de l'Ain développement, en partenariat avec ses actionnaires (CCPA, Vicat, Groupe Brunet, SERL) et la Caisse des Dépôts ont lancé la réalisation d'un premier bâtiment d'ateliers et bureaux pour accueillir notamment Transpolis et ses clients. Il s'agira probablement d'un des tous premiers bâtiments respectant la RE2020 et portera quelques innovations comme à chaque aménagement réalisé sur le camp. Plus de précisions en 2024...

Enfin, en 2023, Transpolis a accueilli la première session française, mais encore non officielle, des Formula Student. Il s'agit d'une compétition internationale d'écoles d'ingénieurs visant à développer de nouveaux véhicules répondant aux enjeux de demain. Après quelques années de préparation, la première session officielle est imaginée en 2026 et totalement décarbonée.

i POUR ALLER PLUS LOIN : <https://fs-france.com/>



Concours AINPULS et « les rencontres de l'innovation »

Cette année encore, la CCPA partenaire historique de la CPME de l'Ain, a confirmé son soutien à l'organisation de l'évènement « AINPULS : Accélérateur de projets » qui a eu lieu au mois de septembre au sein du CECOF à Ambérieu-en-Bugey.

En marge du concours AINPULS se tenait la première édition « des rencontres de l'innovation » organisée par l'Agence Auvergne Rhône-Alpes Entreprises de l'Ain. Lors de cette journée dédiée à l'innovation et l'entrepreneuriat, le service développement économique a pu promouvoir ses différents dispositifs d'accompagnement d'entreprises.

Soutien à l'entrepreneuriat

La CCPA accompagne depuis de nombreuses années les structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat. Les conventions pluriannuelles de partenariat étant arrivées à échéance fin 2023, la CCPA a décidé de renouveler son soutien à l'association Initiative Plaine de l'Ain Côtière, Ronalpia et l'ADIE.

Le service développement économique a également participé une nouvelle fois au forum de la création d'entreprises ReSTART organisé par France Travail, qui eu lieu en octobre 2023.

Quartier des affaires et des savoirs (QDAS)



Deux grandes étapes ont été franchies en 2023 avec la validation du programme urbain et du programme économique.

Programme Urbain :

L'aménagement du quartier comprendra la création de stationnements pour le fonctionnement de la gare et du futur Quartier des affaires et des savoirs (QDAS), et la construction de logements dédiés aux apprenants ou jeunes actifs. Le PLU modifié courant 2023, permet dorénavant la construction de bâtiments tertiaires

à l'arrière du bâtiment « Oo'garden ». L'emprise de la friche Cordier sera l'assise du projet de Quartier des affaires et des savoirs.

Programme Économique :

La cible et le positionnement du Quartier des affaires et des savoirs ont été affiné et consolidé au cours de l'année. Celui-ci se veut être la vitrine économique du territoire. Un lieu hybride, de foisonnement qui favorise la mise en réseau et la création de partenariat et la diffusion du savoir et du savoir-faire. Il sera principalement dédié à l'industrie et aux métiers du faire, à la créativité et l'innovation sous toutes ses formes (marque de fabrique de la CCPA).

Les futurs utilisateurs seront des porteurs de projets, des entreprises, des salariés, des organismes de formations, des apprenants, des acteurs socio-économiques ou académiques, des institutionnels...

Sur un potentiel de 3500 m² en RdC, le site comprendra 3 pôles :

- **Un pôle économique**, qui apportera des solutions d'hébergement, d'accompagnement au développement ou à l'innovation et de mise en réseau.
- **Un pôle de formation** pour répondre aux besoins du territoire. Il proposera 2 plateaux techniques nus permettant l'installation d'équipements mobiles et des salles de formation classiques modulables.
- **Un Pôle de culture scientifique et d'évènementiel**

Une offre de services sera également développée pour les usagers du site et les habitants du quartier : brasserie, salles d'activités, conciergerie...

Le QDAS sera un lieu agile, avec des espaces modulables et convertibles qui puissent s'adapter à l'évolution des besoins du territoire.

3. Économie de proximité

– Investir dans son commerce avec la Plaine de l'Ain

Depuis 2018, la CCPA et la Région cofinancent les investissements réalisés par les commerçants et artisans avec point de vente situés en centre bourg, pour leur installation, leur développement et la rénovation de leur local.

En 2023, 14 dossiers ont été validés pour 15 demandes d'aide déposées. Le montant des

subventions accordé cette année s'élève à 54 400 €.

Depuis la mise en place du dispositif, ce sont 59 commerçants qui ont été soutenus par la CCPA dans leur projet d'investissement.



– Soutien à la fédération AMBLAMEX

Amblamex est la fédération des associations des commerçants de la Plaine de l'Ain dont le but est de réaliser des actions de promotion et d'animation en faveur du développement du commerce de proximité. La fédération regroupe en 2023, 250 adhérents.

Amblamex mène trois actions principales au profit des commerçants :

- Le développement et la gestion d'un site internet de vente en ligne
- La vente et la gestion du système de chèques cadeaux Amblamex
- Le développement et la gestion d'animations commerciales et d'outils promotionnels (ex : opérations des rubis, annuaire « le petit Amblamex » ...)

En 2023 la CCPA a apporté son soutien financier au poste d'animation et aux actions commerciales portées par la fédération.

→ Journées européennes des Métiers d'arts

Les Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA), créées en 2002, sont devenues un rendez-vous annuel incontournable entre les professionnels des métiers d'art et le public, partout en France et dans 18 pays d'Europe, afin de mettre en avant les savoir-faire, la diversité et la richesse des entreprises.

Les métiers d'art peuvent participer soit en ouvrant les portes de leurs ateliers, soit en se regroupant avec d'autres professionnels lors de manifestations collectives.

Depuis plusieurs années, la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) de l'Ain et la commune de Pérouges organisent conjointement dans le cadre des JEMA, un événement collectif permettant à plusieurs professionnels des métiers d'art du Département d'exposer leurs œuvres, de réaliser des démonstrations et d'expliquer au public leur savoir-faire.

La CCPA est de longue date un partenaire de la CMA dans l'organisation de ces JEMA. C'est pourquoi elle a renouvelé son soutien en 2023.

4. Emploi / formation

→ Le dispositif «rebondir»

Depuis 2021 et en partenariat avec la Mission Locale Jeunes d'Ambérieu, la CCPA accompagne les jeunes diplômés qui rencontrent des problématiques d'orientation, de réorientation, de difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi malgré leur diplôme.

Sur l'année 2023, 48 jeunes ont bénéficié du service, 33 femmes et 15 hommes.

Les jeunes ont bénéficié d'une offre de service construite sur mesure selon leurs besoins : des actions collectives sur des thèmes variés, des bilans d'orientation individuels, des accompagnements vers la mobilité internationale ou encore des accompagnements vers la création d'entreprises avec l'ADIE.

→ Mardis de l'emploi

Au plus proche des entreprises et des habitants, les mardis de l'emploi permettent des rencontres directes entre des employeurs et des candidats. Organisés par la CCPA avec France Travail et en partenariat avec la Mission Locale Bugey-Plaine de l'Ain, ces événements sont répartis sur le territoire de la communauté de commune.

Tout le monde peut venir avec son CV, c'est gratuit, simple et sans rendez-vous. Sur l'ensemble de l'année 2023, ce sont près de 300 demandeurs d'emploi et 120 entreprises qui ont pu échanger sur des opportunités d'emploi, de stage ou d'alternance !

→ Salon SOMet

La CCPA et la Ville d'Ambérieu-en-Bugey ont organisé le 1^{er} février 2023 le Salon de l'Orientation et des Métiers (SOMet 2023).

Que faire après la 5^e, la 3^e ou le bac ? Près de 30 stands étaient accessibles gratuitement pour passer le cap de l'orientation.

Grâce, notamment, au financement de bus par la CCPA, 244 collégiens sont venus le matin. L'après-midi, ce sont 522 jeunes qui ont pu rencontrer divers organismes représentant des filières ayant besoin de main-d'œuvre, telle la centrale nucléaire du Bugey côté industrie mais aussi des acteurs des métiers de la médecine, du bâtiment ou encore de l'hôtellerie-restauration...

↓ Les Mardis
de l'emploi



4. Agriculture



- La carpe dans tous ses états

La CCPA s'est engagée en 2021 auprès de la Communauté de communes de la Dombes, l'Association de Promotion du Poisson des Étangs de la Dombes (APPED), le Département de l'Ain et Alimentec dans l'organisation d'un concours d'innovation culinaire autour de la carpe de la Dombes.

Au-delà de la mise en valeur de ce produit local à forte valeur ajoutée et des métiers de bouche, le but visé par ce projet était de pouvoir disposer de plats reproductibles en restauration collective. Sur ce volet justement, grâce à la poursuite du pilotage de projet par Auvergne-Rhône-Alpes Goumand, les premiers tests en restauration collective ont pu être réalisés en 2023. C'est ainsi que les enfants de la cantine du Passuret

↓ La carpe dans tous ses états



sur la commune de Lagnieu ont eu le plaisir de déguster le 27 novembre 2023 des quenelles de carpe dans le cadre de la démarche de Sodexo « menu 100% local ».

Avec un taux de satisfaction de nos jeunes goûteurs de près de 62%, nous ne doutons pas que la carpe s'inscrira durablement dans les menus des restaurations collectives à destination des grands comme des plus petits !

- Et après la carpe, les légumineuses !

Fort du succès et des retombées du projet « la carpe dans tous ses états ! », la CCPA s'est à nouveau engagée en 2023 dans un second concours d'innovation culinaire, aux côtés de 5 autres collectivités, le Département de l'Ain et Alimentec. Au programme de cette nouvelle édition : sublimer les céréales et les légumineuses !

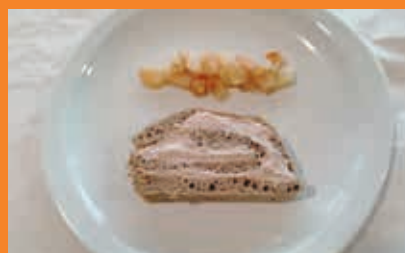
Travailler ces produits, peu populaires, permet en effet de végétaliser les assiettes, répondre aux objectifs de la loi EGALIM en restauration collective mais également de favoriser le circuit courts (les approvisionnements pouvant être réalisés auprès de producteurs de l'Ain).

C'est ainsi que le 06 décembre 2023, huit finalistes (sur 17 candidatures) ont investi les cuisines du collège du Revermont à Bourg-en-Bresse pour présenter et surtout faire déguster leurs recettes autour des céréales secondaires et légumineuses.

Le jury composé de professionnels de la filière, de la restauration collective, d'élèves,

Concours d'innovation culinaire : sublimer les céréales et les légumineuses !

- **1^{er} prix** : attribué au chef de cuisine de la mairie de Divonne pour son risotto de petit épeautre au bleu de Gex, courge musquée et carottes confites, graines ;
- **2^{ème} prix** : remporté par la cheffe du restaurant scolaire de Perrex pour son gâteau roulé au sorgho ;
- Coup de cœur des jeunes ET prix du meilleur apprenant attribués à l'équipe de la Maison familiale et Rurale de Pont de Veyle pour leur sorgho façon risotto au potiron, à la sauge croquante et châtaignes.



d'experts (Alimentec, nutritionniste) et d'élus des communautés de communes participantes, dont la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, ont eu la lourde tâche de départager les plats proposés par les concourants, sur la base de critères communs.

Et la désignation des gagnants du concours ne signe pas la fin du projet puisqu'un livret des recettes finalistes a été édité afin de faire découvrir les possibilités d'intégration des légumineuses et céréales dans les restaurations collectives mais aussi, sans aucun doute, dans nos cuisines !

→ **Succès pour la première année d'animations sur l'alimentation et l'agriculture à destination des scolaires**



Pour sa première année, le programme d'animations scolaires sur l'agriculture et l'alimentation issu du réseau Tablovert proposé par la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a rencontré un franc succès auprès des établissements du territoire.

Près d'une trentaine de demandes ont en effet été adressées à la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain pour des animations s'inscrivant pleinement dans le programme pédagogique des classes maternelles et élémentaires.

Alimentation et santé (en lien avec l'organisation des JO 2024), exploration du vivant « de la graine à la plante » ou encore la transformation alimentaire sont autant de thématiques abordées par les enseignants au cours de l'année scolaire pour lesquelles les animations proposées ont permis d'apporter des compléments ou éclairages concrets.

Porté et animé par l'AFOCG 01 (association d'agriculteurs créée en 1983), le catalogue Tablovert propose en effet des animations en classe ou sur site (milieu naturel, ferme...) permettant de rencontrer des professionnels passionnés, de découvrir les produits et pratiques variées de production / transformation etc. Face à ce succès, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain renouvellera le programme pour l'année scolaire 2023 / 2024.

i POUR EN SAVOIR PLUS : www.tablovert.fr/animation-agriculture-alimentation/

→ **Rencontre avec nos producteurs grâce à l'Ain de Ferme en Ferme**

Ouvrir les portes de son exploitation au grand public pour faire connaître son métier, son savoir-faire et ses produits : voici l'objectif de l'évènement « L'Ain de Ferme en Ferme », organisé depuis 2008 par l'AFOCG 01. En 2023, l'évènement a été inauguré sur le territoire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain : au GAEC Ferme sur la Tour situé sur la commune d'Ambronay. 24 fermes de l'Ain, dont 4 sur le territoire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain ont ensuite ouvert leurs portes durant deux jours, du 29 au 30 avril. Soutenu par la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain depuis plusieurs années, cet évènement grand public rencontre toujours un vif succès, avec près de 1 500 visiteurs en moyenne par ferme.



↑ Visite du GAEC Ferme sur la Tour à Ambronay



→ Soutien aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Les Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) sont des dispositifs permettant aux exploitations agricoles de souscrire à des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) : mesures visant au changement ou maintien de pratiques agricoles durables par le respect d'un cahier des charges sur les parcelles, en contrepartie d'une aide.

Le territoire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain comprend 3 PAEC :

- PAEC de la Dombes, piloté par la Communauté de communes de la Dombes ;
- PAEC du massif du Bugey, piloté par la Communauté de communes de Bugey Sud ;
- PAEC de la Basse Vallée de l'Ain, piloté par la Chambre d'Agriculture.

En 2023, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a renouvelé son soutien financier aux 3 PAEC et ainsi son engagement auprès des exploitants agricoles du territoire souhaitant mettre en œuvre et / ou maintenir certaines pratiques durables sur leurs parcelles.

→ Aides à la replantation et l'amélioration des peuplements forestiers

L'année 2023 a été marquée par l'adhésion de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain au fonds local « construire une ressource forestière pour l'avenir », autrement nommé « fonds local de replantation du Bugey ».

Créé en 2009, le dispositif vise à accompagner les propriétaires forestiers, privés comme publics, dans leurs travaux de replantation et d'amélioration des peuplements forestiers. Effectif au 1^{er} janvier 2024, le dispositif permettra à tout propriétaire d'une parcelle d'a minima 0,5 ha située sur l'une des 53 communes de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain d'accéder à des aides financières d'un montant maximum de 60% du coût des travaux.

i POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Appui technique forêt publique :

- **Fabien BENACCHIO - ONF**
fabien.benacchio@onf.fr (Fonds Plaine et Bocage de l'Ain) - 06 34 62 97 16

Appui technique forêt privée :

- **Eric HELL - CNPF**
eric.hell@cnpf.fr - 06 08 36 45 58
- **Frédéric BLANCHON - CNPF**
frederic.blanchon@cnpf.fr - 07 63 71 28 93



© Freepik

LA PROMOTION DU TOURISME

La compétence tourisme communautaire s'articule en trois axes qui sont le développement touristique, orchestré en interne, l'Office de Tourisme, géré sous forme d'EPIC et la Taxe de Séjour gérée par la CCPA et reversée à l'OT.

Le développement touristique est encadré par un schéma de développement touristique qui définit une stratégie pour les années à venir, elle prend aussi en compte la politique fixée par les partenaires institutionnels. L'année 2023 a été consacrée à l'évaluation du précédent dispositif puis la définition de nouvelles orientations.

En concertation avec l'Office de Tourisme, un cabinet d'étude a été mandaté pour accompagner les réflexions visant à faire émerger le projet de territoire touristique.

La mission, débutée en juillet 2023, comprend un diagnostic de territoire élaboré grâce à la contribution des acteurs locaux (élus et professionnels du tourisme) et des instances départementales et régionales.

Cet état des lieux a été présenté de manière synthétique sous forme de SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces) et servira de base à des ateliers invitants les partenaires (socio-professionnels et institutionnels) à se projeter dans le paysage touristique de la Plaine de l'Ain en 2033. Différents moyens d'expression sont proposés : dessin, maquette, film, récit donnant lieu à des supports de présentation originaux et des échanges riches.

Des éléments de réflexion qui ont été collectés par le cabinet d'études et qui seront ensuite traduits en axe stratégique lui-même décliné en plan d'actions pour les 5 ans à venir.



1. Développement touristique

- Activités de pleine nature

• Via ferrata à Hostiaz

En concertation avec l'OT, la Mairie de Tenay et le Gîte de Groupe la Fora (aussi loueur d'équipement pour la via ferrata), la CCPA a commandé un équipement actualisé de mobilier de signalisation comprenant :

- Un panneau de départ
- Lamelles directionnelles depuis le parking vers le point de départ de la via
- Planimètre lecture de paysage

Le suivi de l'équipement de sécurité sur la via est toujours assuré par un professionnel plusieurs fois par an et les travaux font suite à ses préconisations.



← Planimètre lecture du paysage, via ferrata à Hostiaz

• Randonnée Pédestre

Un schéma de signalisation a été réalisé en 2020, la mise en œuvre présente plusieurs complications tant au niveau des autorisations de passage que du mobilier ou de l'entretien

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre a été missionné à partir du mois de juillet 2023 pour améliorer progressivement des circuits de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

← Atelier de concertation - Élaboration du schéma de développement touristique

• **Plage du Point Vert**

Serrières-de-Briord dispose de la seule plage et zone de baignade aménagée et surveillée en milieu naturel sur le territoire.

Cet espace en bordure du Rhône, proche d'un ENS souffre de la présence d'algues et d'une recrudescence de cygnes qui y font escale en nombre chaque année. Compte tenu de l'intérêt du site et de la complexité liée au milieu naturel, une étude pour une requalification de la zone de baignade a été lancée.

Demande de subvention dans le cadre du dispositif d'aides au développement touristique

En 2023, trois associations ont sollicité une aide de la CCPA pour :

- La signalisation destinée à la visite des châteaux de Luissandre et Cornillon à Saint-Rambert, projet porté par les amis du canton de Saint-Rambert.
- La création d'un site internet par l'association Patrimoine et Mémoire du Château de Meximieux.
- L'élaboration d'une carte des lavoirs et fontaines d'Ambérieu par L'accorderie du Bugey.

→ **Espaces naturels sensibles de la Vallée de l'Albarine**



Animés par le Conservatoire des Espaces Naturels, des ateliers ont réuni les représentants des activités de pleine nature, le SDIS, les services de l'État (environnement et sport). Ces concertations par milieux de pratique ont permis de cartographier les sites, identifier les périodes de fréquentation, les problèmes rencontrés...

Ces premières rencontres ont permis aux différents acteurs d'échanger entre eux et de commencer à travailler à la rédaction d'une charte des bonnes pratiques conciliant diversification des loisirs et respect de la biodiversité.

↓ **Journée de sensibilisation à Chaley organisée par l'ENS**



Le programme d'actions de l'ENS reprend aussi les projets d'aménagements des sentiers d'interprétation à Chaley et Torcieu. L'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain est missionnée pour définir le programme des travaux sur le sentier de l'eau et pour la Maison Multi-activités de Chaley.

Le sentier d'interprétation de Torcieu est repris sur la base du projet « Verticales » avec des mises à jour nécessaires. Après étude des chauves-souris, il a été convenu avec la LPO et la fédération de spéléologie qu'il n'est pas nécessaire de fermer la grotte du pissoir. Un panneau d'information sera donc installé en face de la cavité pour alerter sur le milieu naturel (karstique) d'une part et les dangers encourus.

Ces projets d'aménagement ont été présentés lors de la journée de sensibilisation organisée à Chaley le 22 avril. Les habitants des deux communes de l'ENS étaient invités à des initiations de canyon, de spéléo, des balades commentées, etc. Les groupes de musique locaux ont participé également et les riverains ont pu échanger avec le CEN, la CCPA et les élus locaux en toute convivialité.

→ **Outils numériques**

Lancé en 2021, le marché « outils numériques » comprenait deux opérations :

• **Création de films à diffuser dans les lunettes de réalité augmentée.**

Avec la participation de l'équipe de l'Office de Tourisme, deux scénarii ont été élaborés pour représenter le patrimoine à travers une visite guidée et les activités de pleine nature. Les séquences ont été tournées en été et sont maintenant disponibles au visionnage grâce aux masques de réalité virtuelle qui permettent une immersion en pleine nature ou dans des sites patrimoniaux. L'office de tourisme propose aux visiteurs (principalement en accueil hors les murs) de vivre l'expérience de la visite ou des activités de loisirs.

• **Implantation de bornes numériques.**

Destinées à renseigner le public sur les possibilités d'activités à voir/ à faire/ où manger / où dormir, trois bornes sont installées respectivement :

- Au Bocal à Saint-Sorlin pour pallier la fermeture de l'accueil touristique hors saison.
- À la gare d'Ambérieu en mutualisation de contenu avec les informations municipales.
- À la gare de Meximieux au niveau du hub.

→ Véloroutes et itinérance

« La Grande Dombes », c'est le nom informel choisi par le collectif de six communautés de communes (Val de Saône Centre, la Dombes, Dombes Saône Vallée, 3CM, Miribel Plateau et la Plaine de l'Ain) qui se sont regroupées pour commander l'étude d'une liaison entre La Voie Bleue et la Viarhônga et des circuits reliant les points d'intérêts touristiques. Différents scénarii sont à l'étude.

Collectif Léman-Lyon Viarhônga : la convention de partenariat entre les collectivités du tronçon Léman Lyon étant arrivée à échéance, les membres volontaires ont travaillé à la rédaction d'un programme d'actions pour les 3 prochaines années. La première opération est lancée en début d'année avec la définition d'un schéma directeur de signalisation, et la mise à jour annuelle de la carte touristique. A l'échelle de la CCPA, ce travail de recensement a été étendu à la signalisation des voies cyclables communautaires.

→ Bâtiment de l'Office de Tourisme

Un comité Technique composé de représentants de l'OT, la Mairie de Pérouges et la CCPA a été créé pour recenser les besoins et les contraintes imposées par le cadre réglementaire d'accueil des touristes et les règles d'urbanisme communal.

Une rencontre avec les artisans de la cité a permis de définir la notion de boutique et d'exposition prévues dans la future structure.

Une veille a été mise en place pour alimenter les réflexions sur la salle d'interprétation, le benchmark concerne plus particulièrement les maquettes et autres supports numériques réalisés dans d'autres structures traitant du patrimoine et dans un objectif de rendre accessible aux publics empêchés des sites historiques.

→ Château de Chazey

Le projet de valorisation du château de Chazey se poursuit avec une approche en trois axes :

- Les aménagements paysagers du parc du Château
- La scénario-muséographie des bâtiments historiques et abords du château
- La construction d'un bâtiment d'accueil.

Le programme de valorisation touristique proposera un parcours de visite et un discours muséal dans le contexte historique XIX^{ème} siècle.

Sur cette base, un comité scientifique a été



↑ Schéma de signalisation de la Viarhônga

constitué, des experts de la période et du patrimoine local ont été sollicités pour apporter une caution scientifique et culturelle au projet muséographique.

D'autre part, en prévision des aménagements paysagers et de la construction d'un local d'accueil des visiteurs, le PLU de Chazey a été interrogé afin de proposer l'intégration du projet de création de nouveaux parkings dans le futur plan municipal.

2. Promotion touristique

L'Office de Tourisme géré sous forme d'EPIC s'est vu déléguer une partie de la compétence tourisme (animation et promotion) par la CCPA. Cette délégation est assortie de missions « régaliennes » communes à tous les Offices de Tourisme de France. La CCPA, par convention fixe des objectifs et alloue des moyens annuels nécessaires à la mise en œuvre de ceux-ci. La Convention d'Objectifs et de Moyens étant arrivée à échéance, un nouveau document cadre a été élaboré.

Présentée au Conseil Communautaire de décembre 2023, la nouvelle convention devient effective au 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 4 ans. Elle sera assortie chaque année d'une feuille de route qui vient préciser les attendus et les budgets alloués pour leur réalisation.

→ Bilan de la Fréquentation Touristique enregistrée par l'Office de Tourisme en 2023.

L'Office de Tourisme dispose de deux bureaux d'accueil l'un à Pérouges, ouvert toute l'année et l'autre à Saint-Sorlin (au Bocal), accueille les visiteurs en saison :

- **Bureau d'accueil de Pérouges** : 16 880 visiteurs, leurs principales demandes sont liées au patrimoine culturel et à l'événementiel.
- **Bureau d'Information Touristique de Saint-Sorlin-en-Bugey** : 1076 visiteurs dont près de la moitié sont issus du territoire la CCPA. Les autres sont également des locaux pour la plupart (nord-Isère essentiellement). Les principales demandes des visiteurs portent sur l'offre vélo, les randonnées et les activités à proximité.

→ Visites guidées

Parmi un panel de visites thématiques à Pérouges, Saint-Sorlin ou à la découverte des fresques de Saint-Maurice-de-Gourdans, le Château de Chazey a accueilli plusieurs événements organisés par l'Office de Tourisme :

- Les journées Européennes du Patrimoine, 144 inscrits
- Une visite avec dégustation « Histoire et p'tits canons » a réuni 15 personnes

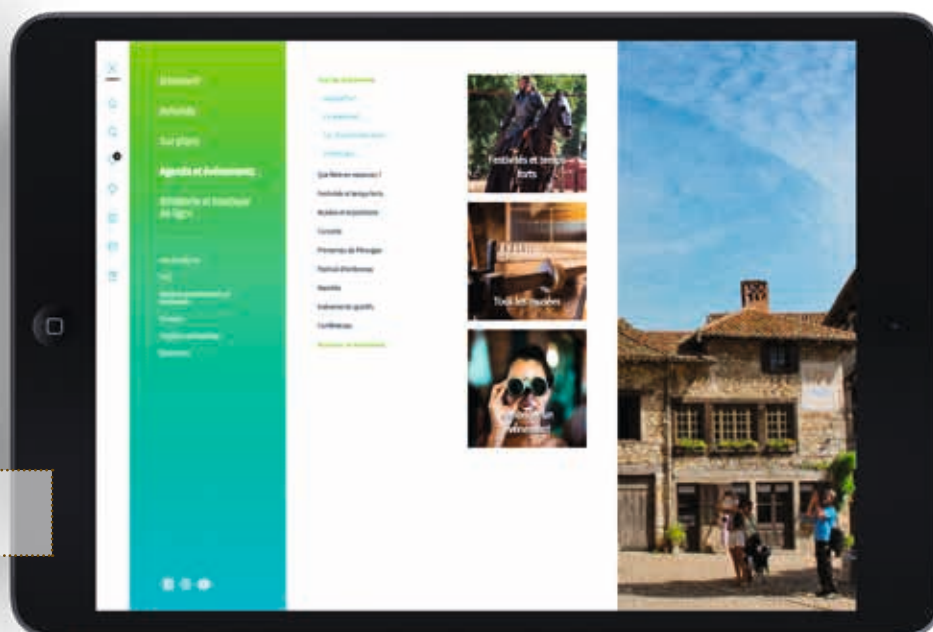
3. Taxe de séjour

En continue et durant toute l'année, la CCPA suit l'actualité de la taxe de séjour à travers des formations et des interventions de nos partenaires. Des veilles sont mises en place pour suivre les évolutions de la réglementation.

A l'échelle départementale, un groupe réunissant les gestionnaires de la taxe de séjour a été constitué. La CCPA participe activement par des échanges de « bonnes » pratiques et partages d'information. Il a pour but de partager les problématiques et apporter un support d'échanges entre les collectivités et les OT. L'objectif est aussi de converger vers une harmonisation des tarifs selon les typologies de fréquentation et de territoire.

Les tarifs sont révisés, comme l'exige la loi, avant le 1^{er} juillet 2023 et mis en application au 1^{er} janvier 2024

→ Le site de l'Office de Tourisme



LES ACTIONS DE PROXIMITÉ

1. Les seniors – le service du CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

Le CLIC a pour missions :

- l'accueil et l'information du public,
- l'accompagnement des personnes à partir de 60 ans, des personnes handicapées à partir de 50 ans et leur entourage dans la recherche d'information sur la prise en charge au quotidien,
- la coordination et animation gérontologique,
- l'observation du vieillissement.

En 2023, le CLIC a accompagné 1100 personnes, particulièrement dans les domaines d'accès aux droits et du maintien à domicile.

 **POUR ALLER PLUS LOIN**
www.clic-plainedelain.fr



118
bénéficiaires

5
ateliers



← La Semaine Bleue - Atelier pâtisserie

Zoom sur le rôle du CLIC et l'OPAH

Le CLIC participe à la détection des besoins en matière de travaux, susceptibles de favoriser le maintien à domicile. Il a orienté et accompagné 37 demandes de personnes âgées en ce sens.

Le CLIC c'est :



Une équipe

composée d'une responsable / coordinatrice de service / assistante de coordination et une assistante d'accueil.



Visites à domicile

sur rendez-vous et permanences sur RDV à : Meximieux / Lagnieu / Serrières-de-Briord / St-Rambert-en-Bugey



Un service gratuit



Accueil du public

sur rendez-vous



Bureaux du CLIC :

46 rue Noblemaire,
01500 Ambérieu-en-Bugey
Tél. 04 74 46 19 04

2. Le soutien aux accueils de jour Alzheimer et maladies apparentés : un fonctionnement en réseau



Le territoire bénéficie d'un réseau de trois Maisons d'accueil de Jour à Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu et Meximieux. Âgés de plus de 60 ans et souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, les bénéficiaires sont ainsi accueillis à la journée afin de rompre l'isolement et participer à diverses activités. Cet accueil procure en parallèle un moment de répit mais aussi un soutien psychologique aux aidants familiaux qui mettent souvent leur propre vie sociale entre parenthèses pour s'occuper de leur proche.

En un même lieu, un agent accueille, oriente et aide dans les démarches administratives en lien avec les organismes partenaires (MSA, CAF, Pôle-emploi, CPAM, CRASAT, DGFIP, La Poste, les ministères de l'Intérieur et de la Justice).

Le territoire de la CCPA compte deux structures : à Ambérieu-en-Bugey et à St Rambert-en-Bugey et quatre lieux de permanences : Tenay, Briord, Sault-Brénaz et Meximieux.

Sur ces sites, les agents mettent à disposition le matériel nécessaire aux personnes qui ne disposent pas toujours des outils numériques afin d'accéder à leurs droits. L'usager peut être en autonomie ou accompagné, les habitants sont de cette manière acteurs de leur parcours en réalisant eux-mêmes les demandes tout en étant soutenus par les agents.

Nouveauté 2023

Afin d'être toujours au plus proche des habitants, une permanence a été mise en place sur la commune de Meximieux. Hébergée au dernier étage de la mairie entièrement réaménagé, elle a lieu tous les mercredis sur RDV.

Chiffres pour les deux structures cumulées :

11 123
contacts en 2023

Soit 2 653 contacts de plus qu'en 2022 (+31%)

Thématiques principales des demandes

- Le logement (CAF)
- La retraite (CARSAT)
- Les impôts (DGFIP)
- Le RSA et la Prime d'Activité (CAF)
- L'immatriculation de véhicule (ANTS)

3. Maison France Services

France services est un service de proximité, gratuit, à destination de tout public : il apporte des réponses de premier niveau générales et / ou personnalisées sous couvert du secret professionnel.

3 sites un seul numéro :

Tél. 04 74 40 33 05

email : accueildejour@ehpad-lagnieu.fr

Maison d'accueil de Lagnieu
Rue Henri Dunant 01150 Lagnieu

Maison d'accueil d'Ambérieu-en-Bugey
13, rue de la commune 1871
01500 Ambérieu-en-Bugey

Maison d'accueil de Meximieux
10, rue du Guichardet 01800 Meximieux



→ **France Services**
Agora
5 rue Berthelot,
01500 Ambérieu-en-Bugey
Tél. 09 70 21 19 25
amberieu@france-services.gouv.fr

→ **France Services**
Albarine
108, rue du D' Temporal,
01230 St-Rambert-en-Bugey
Tél. 06 22 95 90 58
strambert@france-services.gouv.fr



← Inauguration de la permanence à Meximieux le 13 décembre 2023

4. La promotion du sport

La Communauté de communes soutient, par l'attribution de subventions, les différentes associations et clubs sportifs du territoire, lors de courses pédestres ou lors des tournois réunissant les jeunes ou les tournois handisports.

La CCPA est également fière de pouvoir soutenir les clubs sportifs et les écoles de sports labellisées.

Plaine de l'Ain : terre cycliste

La CCPA a une nouvelle fois brillé lors des courses cyclistes qui jalonnent chaque année les routes sinueuses de notre territoire.

La 1^{ère} étape du Tour du Valromey qui s'est déroulée de Lagnieu à Lhuis le mercredi 12 Juillet 2023 a vu s'affronter les coureurs cyclistes sur un parcours contre la montre de 38.7km remporté par le maillot jaune KRAL Kristof de la TEAM AUTO EDER (Allemagne).

Lors de cette édition 2023, le Tour de l'Ain a également choisi de dessiner son parcours le 31 juillet et 1^{er} août sur le territoire de la CCPA. Les deux étapes (Loyettes – La Plaine Tonique puis Saint-Vulbas – Lagnieu) ont permis de dévoiler une nouvelle fois tout le potentiel de la CCPA pour accueillir des courses cyclistes de renom.

Enfin, l'annonce de l'arrivée de la 5^{ème} étape du Tour de France 2024 à Saint-Vulbas inscrit la CCPA dans l'histoire de la plus grande course cycliste internationale.



14 écoles de sport labellisées

11 200 € de subventions

9 clubs sportifs de haut niveau aidés

51 500 € de subventions

33 associations ou clubs sportifs aidés pour leur manifestation

155 492 € de subventions



↑ Les AIN Mazones, Christine Catin et Sylvie Cottet ont remporté ensemble le RAID Amazones 2023 au SRI LANKA.

↓ Tour de l'Ain



← Annonce du circuit du Tour de France



5. La jeunesse et l'insertion

- Subventions aux associations dans le domaine de la jeunesse

- 11 associations – 10 141 € (hors mission locale)

- Subventions aux associations dans le domaine de la solidarité et de l'insertion

- 4 associations : 40 317 €

- Aide au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) pour les jeunes de moins de 25 ans résidant dans la Plaine de l'Ain

- Aide de 50 € pour le stage de base
- Aide de 100 € pour le stage de perfectionnement

→ Optimistic festival

↓ Le Sylack Open air

6. La culture et l'évènementiel

- Soutien à la culture et à l'évènementiel

L'année 2023 s'est distinguée par un nouvel engouement dans l'organisation de manifestations culturelles sur le territoire de la CCPA. Après des années incertaines en raison de la crise sanitaire, les associations culturelles soutenues par la CCPA se sont fortement réengagées afin de proposer un large éventail de manifestations. Face à ce regain, la CCPA a réparti un budget de 281 200 € entre les 39 actions proposées par diverses associations culturelles du territoire.



→ Éducation aux arts et à la culture : Ar(t)osons la Plaine, une CTEAC triennale

La CCPA s'engage à développer l'action culturelle sur son territoire, afin de renforcer le lien social et d'améliorer la qualité de vie en milieu rural. Ainsi, la collectivité a signé une Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) multi-partenaire.

La rédaction collective du projet de convention a duré de janvier à mai 2023 ; il a été validé en mai par l'ensemble des partenaires institutionnels : la DRAC, DRAAF et Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Éducation Nationale et le Département de l'Ain.

Cette nouvelle CTEAC, nommé Ar(t)osons la Plaine, aura une durée de trois ans, de septembre 2023 à juin 2026. Elle vise à « irriguer » le territoire en propositions artistiques et culturelles, afin de faciliter l'accès aux arts et à la culture pour les enfants, les jeunes et les personnes qui se sentent éloignées de l'offre culturelle.

Ce projet s'appuie sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : la rencontre avec les artistes et leurs œuvres, la pratique artistique et le développement de nouvelles connaissances.

Une phase de préfiguration a été déployée entre janvier et juin 2023. Plus de 3.500 personnes ont pu bénéficier des actions de courte durée proposées par quatre équipes et plus de 28 partene-

naires locaux ont accueilli des artistes. Cette phase expérimentale est clôturée par la Fête des arts et de la culture, qui s'est tenue au château de Chazey-sur-Ain le 2 juillet 2023.

L'année 1 du projet a démarré à la rentrée 2023, suite à la signature de la convention. En octobre, une journée découverte du territoire, coorganisée avec Pérourges Bugey Tourisme, a permis aux artistes invitées et aux partenaires institutionnels d'explorer les multiples facettes de ce territoire et de rencontrer plusieurs acteurs culturels de référence.



← Atelier théâtre et danse au collège de Briord



← Atelier musique à l'école Champ de Foire à Meximieux

Au programme de cette Année 1, cinq projets menés par cinq équipes artistiques différentes :

« **La goutte qui se rêvait océan** », avec La Toute Petite Compagnie : projet pluridisciplinaire (théâtre et écriture, danse, musique...) à destination d'un public scolaire.

« **BLOB par un fil** », avec la Compagnie Testudines : projet arts et sciences en lien avec deux centres socio-culturels..

« **Formes de mon quartier : des imaginaires du paysage** », avec Claire Georgina Daudin : projet d'arts visuels à destination de trois structures médico-sociales.

« **Redécouverte du street-art à Tenay** », avec Passe-Mural : projet intergénérationnel de fresque participative, en collaboration avec la commune de Tenay.

« **Terr'histoires : récits de vie en partage** », avec Claire Parma, Isabelle Noël, Aurélie Loiseau et Sylvie Delom : projet conte et arts du récit triennal en lien avec le Centre des arts du récit.

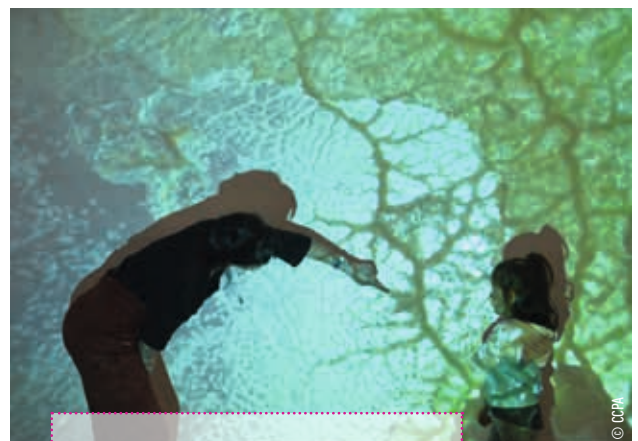
↓ Veillée conte et collectage à Douvres



↓ Balade contée et collectage à Villieu-Loyes-Mollon



↑ Atelier théâtre et musique à l'école Champ de Foire de Meximieux



↑ Intervention art & sciences au centre socioculturel de Saint-Rambert-en-Bugey

→ Projet de fresques participatives

Suite au succès inédit et aux retours très positifs des communes participantes aux trois projets de fresques participatives en 2023, la CCPA a décidé de pérenniser ce projet.

Les projets réalisés lors de la préfiguration de la CTEAC ont permis aux communes participantes de mobiliser la population autour de la création d'une œuvre artistique dans l'espace public. Les habitants ont été partie prenante dans la transformation d'un bâtiment public de leur commune et ont partagé des moments de convivialité et de créativité avec leurs concitoyens et les artistes. Pas moins de 200 habitants ont participé dans la création de la fresque à Saint-

Maurice-de-Gourdans, le tout premier chantier réalisé.

Ainsi, en septembre 2023, un nouvel appel à destination des communes a été lancé, pour la réalisation de quatre fresques en 2024. Deux équipes d'artistes seront associées à l'édition 2024 : le collectif Passe-Mural et l'artiste rambertois Stéphane Paret.

Les dossiers de candidatures ont été étudiés par les membres du jury, et quatre communes ont été sélectionnées pour la réalisation d'une fresque participative : Blyes, Bourg-Saint-Christophe, Charnoz-sur-Ain et Loyettes.

Les temps de conception et les chantiers seront réalisés entre le printemps et l'automne 2024.

→ Temps de conception de la fresque à Lagnieu



→ Chantier de fresque participative à Saint-Maurice-de-Gourdans



→ Recensement de l'offre culturelle

En avril 2021, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain a mis en place un conseil de développement, une instance participative obligatoire pour les Communautés de communes de plus de 50 000 habitants.

Trois groupes de travail se sont formés, dont un sur le thème de la culture. Une mission de recensement de l'offre culturelle présente sur les 53 communes a été alors réalisée.

Le constat

Malgré une offre culturelle très riche sur le territoire, il ressort de cette étude un manque d'information pour les habitants et une difficulté pour le milieu associatif à communiquer sur les activités et événements.

La solution

La création d'un site internet «Plain de culture» recensant en temps réel l'offre culturelle du territoire dans toute sa diversité (ateliers, concerts, spectacles, cours...)

Les associations inscrivent leurs offres et événements puis les usagers choisissent les activités qu'ils pourront faire le week-end et découvrent la richesse culturelle disponible sur l'ensemble du territoire.

i POUR ALLER PLUS LOIN : www.plaindeculture.fr



Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

143 rue du château - 01150 Chazey-sur-Ain
Tél. 04 74 61 96 40 - contact@cc-plainedelain.fr
www.cc-plainedelain.fr